



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

BILAN ANNUEL DE LA DOUANE 2022



FRANCE22

PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



ÉDITO



Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique



Gabriel ATTAL

Ministre délégué chargé
des Comptes publics

En 2022, la douane a affirmé son rôle comme l'administration de la frontière, qui traite les flux du commerce international à leur entrée dans l'Union européenne et l'administration de la marchandise effectuant les contrôles nécessaires à la protection de notre territoire, notre économie et nos concitoyens.

Elle a démontré sa réactivité et sa forte mobilisation dès le début de la guerre en Ukraine en mettant en œuvre, aux côtés des autres administrations françaises, les sanctions économiques et mesures restrictives européennes à l'encontre de la Russie.

Elle a intensifié son action de lutte contre la fraude, les trafics et la criminalité organisée dans un contexte où les menaces criminelles et sécuritaires se font de plus en plus fortes et évolutives. Les résultats en 2022 sont exceptionnels avec notamment une augmentation de 61 % des saisies de tabac de contrebande et un niveau historique de 649 tonnes de marchandises illicites interceptées. Les saisies de stupéfiants se maintiennent à un niveau très élevé avec plus de 104 tonnes saisies. La douane a entravé le fonctionnement des organisations criminelles en saisissant ou identifiant près de 175 M€ d'avoirs criminels soit plus de 40% par rapport à 2021.

Enfin, la douane a protégé les citoyens et le commerce licite en retirant du marché 11,53 M d'articles de contrefaçons. C'est un niveau de saisies historique représentant une augmentation de près de 27% par rapport à 2021.

Au-delà de la lutte globale que mène la douane contre les trafics, elle poursuit son engagement aux côtés des entreprises du commerce international dans leurs opérations d'importations et d'exportations. Depuis 2022, elle propose une gestion intégrée des marchandises en frontière permise par la reprise des contrôles à l'importation jusque-là réalisés par la DGCCRF sur les principaux points du territoire. Dans ce cadre, la douane généralise sur les principaux ports et aéroports l'outil interministériel France Sésame, qui vise à renforcer la compétitivité des ports français, grâce à une meilleure coordination des formalités administratives en frontière.

Enfin, les résultats exceptionnels en 2022 démontrent un besoin de douane toujours aussi important. Afin de relever les nombreux défis à venir, l'innovation est placée au cœur de la stratégie de la douane, pour offrir aux douaniers de meilleures conditions d'exercice de leurs missions et augmenter les capacités de réponse en matière de protection des citoyens et du territoire, dans la lutte contre les trafics, l'accompagnement des entreprises et la protection de l'environnement. L'exercice de la présidence française du conseil de l'UE a donné une impulsion forte pour le renforcement de l'action des douanes au sein de chaque État membre de l'Union et offre l'opportunité à la douane française d'approfondir encore son rôle de protection du territoire européen et national.

SOMMAIRE

LA DOUANE EN BREF

Page 6

CHIFFRES CLÉS

Page 8

TEMPS FORTS

Page 10

01 — LUTTER CONTRE LES FRAUDES & LES TRAFICS

Page 12

02 — TENIR LES FRONTIÈRES

Page 26

03 — AGIR EN INNOVANT

Page 36

ANNEXES

Page 44



LA DOUANE EN BREF

ADMINISTRATION DE LA FRONTIÈRE

ADMINISTRATION DE LA MARCHANDISE

Rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la direction générale des douanes et droits indirects est en prise avec les enjeux contemporains : accélération des échanges commerciaux, nouvelles technologies, nouvelles menaces.

La fonction douane est fondamentalement régaliennne. Tous les États du monde ont besoin d'une administration douanière contrôlant les frontières et les flux de marchandises.

La douane est chargée de tenir les frontières, qu'elles soient terrestres, maritimes, physiques ou numériques, afin de protéger le territoire.

— elle assure le **traitement des flux de marchandises** au passage en frontière avec des moyens en constante évolution pour s'adapter aux enjeux nouveaux (dans le cadre du Brexit, déploiement d'un dispositif innovant de dédouanement, la « frontière intelligente » ; projet de guichet unique numérique dans les ports) ;

— première administration civile à la mer, elle concourt à l'action de l'État en mer. Une direction nationale **garde-côtes des douanes** a été créée en 2019 afin de renforcer son rôle dans la surveillance de la frontière maritime ;

— elle est présente à l'**international** grâce à son réseau d'attachés douaniers et dans les dispositifs européens de protection des frontières extérieures de l'Union européenne (dispositif Frontex) ;

— elle est garde-frontières et à ce titre participe pleinement à la mission de **contrôle migratoire** aux points de passage frontaliers ;

— enfin, elle investit la frontière numérique afin de répondre aux enjeux du **e-commerce** en plein développement.

La douane est également l'administration de la marchandise. Elle est chargée de son contrôle pour protéger la population, l'économie et l'environnement.

— elle **lutte contre les trafics**, la criminalité organisée et le financement du terrorisme grâce au recours à de nouvelles technologies basées sur l'intelligence artificielle et l'exploitation en masse de données ;

— elle est chargée du **contrôle de la conformité des marchandises** aux normes exigées sur le territoire de l'Union européenne ;

— elle est **présente aux côtés des entreprises** en les accompagnant dans leurs opérations douanières pour sécuriser leurs circuits logistiques ;

— elle assure la **régulation des secteurs spécifiques des contributions indirectes** et de la **viticulture** en sécurisant la production et la circulation de leurs produits.



CHIFFRES CLÉS 2022

LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS

> STUPÉFIANTS

Sur le territoire national

104,08 t

saisies

(-9,42% par rapport à 2021)

> 2^e plus haut niveau de résultats depuis 2015



17,86 t

cocaïne

(-4,08% par rapport à 2021)

66,25 t

cannabis

(-11,50% par rapport à 2021)

627 kg

héroïne

(+34,55% par rapport à 2021)

À l'étranger, sur renseignement de la douane française

20,97 t

saisies

dont

16,64 t

cocaïne

4,32 t

cannabis

> TABACS DE CONTREBANDE

16 986

constatations

(-7,10% par rapport à 2021)

649,07 t

saisies

(sur le territoire national)

(+61,43% par rapport à 2021)



> FRAUDE FINANCIÈRE

175,54 M€

avoirs saisis ou identifiés

(+40,31% par rapport à 2021)

233 cas de blanchiment douanier
350,70 M€ redressés



> PROTECTION DU CONSOMMATEUR

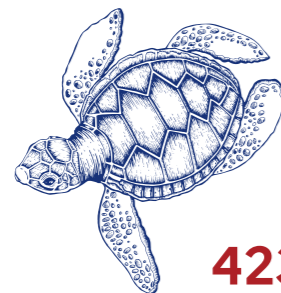


3,93 M

de jouets contrôlés

(+2,88%)

> PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES



423

constatations

(+14,02%)

> ARMES



1135

saisies

(+40,99%)

> CONTREFAÇONS



11,53 M

d'articles retirés du marché

(+26,84%)

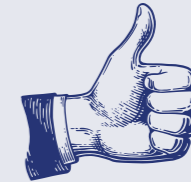
DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



2'10"

délai moyen d'immobilisation des marchandises

(13 minutes en 2004)



86,40%

taux de satisfaction des usagers de la douane

> LABELLISATION DOUANIÈRE



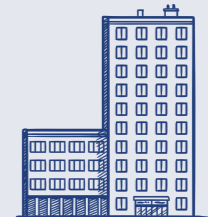
1 879 OEA*

*Opérateurs Économiques Agréés
2^e rang européen



740 IMF*

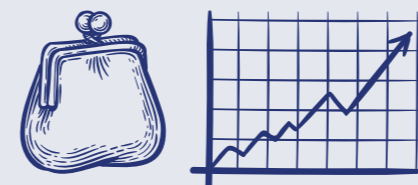
*Information Made in France
délivrées en 2022



2 124 ent*

*Entreprises
conseillées par les pôles d'action économique de la douane

> FISCALITÉ



59,70 Mds €

perçus

> RESSOURCES HUMAINES



16 626

agents au 31/12/2022

TEMPS FORTS 2022

JANVIER

- 1^{er} janvier : La France préside le Conseil de l'Union européenne
- 1^{er} janvier : Transfert à la DGFIP de la gestion, du recouvrement et du contrôle de la fiscalité énergétique (TICFE, TICGN et TICC) encadré par le nouveau code des impositions des biens et services (CIBS)
- 19 janvier : La brigade de Millau saisit 613 kg de cathinone (nouvelle substance psychoactive)



FÉVRIER

- 1^{er} & 2 février : Deux saisies successives de cocaïne réalisées par les douaniers du Havre totalisant 866 kilos de cocaïne
- 12 février : La brigade d'Hendaye découvre au péage de Bariatou 900 kg de cannabis
- 19 février : 200,1 kg de civelles saisis par la DNRED de Paris et de La Rochelle
- 24 février : Invasion de l'Ukraine par la Russie. Mise en œuvre par la douane du premier des neuf paquets de sanctions successivement adoptés par l'Union européenne en 2022



MARS

- 3 mars : Les agents du GRITT de Lyon, avec l'appui du RAID, saisissent 19 tonnes de cigarettes dans un entrepôt de l'agglomération lyonnaise
- 8 mars : Présentation des orientations du Groupe des Sages sur l'avenir de l'Union douanière
- 17 mars : La brigade de Thionville saisit 850 540€ dissimulés dans un véhicule
- 22 mars : 722 kg de résine de cannabis saisis par les douaniers de Chalon-sur-Saône



AVRIL

- 6 avril : 22 000 prises anti-insectes dangereuses saisies par les douaniers de Strasbourg-Entzheim
- 28 & 29 avril : Débat entre les 27 directeurs généraux des douanes européennes sur les recommandations du Groupe des Sages



MAI

- 1^{er} mai : Création du service de l'origine et du made in France (SOMIF) implanté à Clermont-Ferrand
- 5 mai : création du Conseil scientifique de la douane
- 17 & 24 mai : La DGDDI organise sa quinzaine contre les trafics de biens culturels
- 19 mai : Accord politique entre le Conseil et le Parlement européens sur le guichet unique de l'Union européenne



JUIN

- 13 juin : Saisie de 12 289 timbres contrefaisants par les douanes de Marseille et Aix-en-Provence
- 10 juin : Réunion du groupe Union douanière à Bruxelles présidée par la directrice générale des douanes françaises et associant ses homologues européens
- 17 juin : Les douaniers de Mayotte saisissent près de 290 000 médicaments dangereux pour la santé
- 20 juin : Lancement de la campagne estivale annuelle d'information à destination des voyageurs : « Voyagez tranquille »



JUILLET

- 5 juillet : 24 projets douaniers primés à Bercy Vert sur la transition énergétique, traduisant et valorisant l'engagement et l'intérêt des douaniers pour l'écoresponsabilité
- 12 juillet : La brigade de Marseille port saisit 606 kilos de cocaïne avec l'appui de l'UCIMAR, un record pour la douane marseillaise
- 14 juillet : Défilé de la douane sur les Champs-Élysées



AOÛT

- Entre le 2 et le 4 août : En 48 heures, les douaniers de Dunkerque saisissent 14 tonnes de tabac destiné au Royaume-Uni



SEPTEMBRE

- 3 septembre : Les brigades d'Aulnay-sous-Bois et de Rungis démantèlent un atelier clandestin de fabrication illicite de cigarettes
- 10 septembre : Le service garde-côtes des douanes de Martinique participe à la saisie de 1,3 tonne de cocaïne à bord d'un voilier de plaisance
- 22 septembre : Le Conseil constitutionnel abroge l'article 60 du code des douanes par décision n°2022-1010 QPC, avec effet à compter du 1^{er} septembre 2023
- 23 septembre : Rencontres internationales de la douane : speed dating entre le réseau des attachés douaniers et les entreprises présentes
- 27 septembre : Près de 16,7 millions de contrefaçons ont été saisies ou bloquées par les douanes de plusieurs pays européens
- 30 septembre : Déplacement en Guyane de Gabriel ATTAL, Gérald DARMANIN et Éric DUPOND-MORETTI, pour annoncer le renforcement des effectifs douaniers et l'installation de scanners à l'aéroport et sur le port de Cayenne, courant 2023



OCTOBRE

- 4 octobre : Le Parlement européen entérine l'accord politique conclu avec le Conseil sous la présidence française de l'Union européenne et adopte le guichet unique douanier
- 5 octobre : Les douaniers de Narbonne saisissent plus de 310 000 euros dissimulés dans un véhicule
- 12 octobre : Les douaniers de Nogent-sur-Oise saisissent 211 kilos de kétamine et 59 kilos de cocaïne

NOVEMBRE

- 4 novembre : La vente aux enchères exceptionnelle de biens saisis par la douane et organisée par le Domaine, permet de récolter 1,3 million d'euros au profit de l'État
- 14 novembre : Les douaniers de Quimper saisissent 152 objets en ivoire vendus illégalement dans un salon d'Antiquité
- 18 novembre : Les douaniers de Sète empêchent l'exportation illégale de 30 tonnes de véhicules usagés vers le Sénégal
- 22 novembre : La plateforme numérique France Sésame est étendue à 13 sites portuaires et 8 sites aéroportuaires



DÉCEMBRE

- 1^{er} au 8 décembre 2022 : Élections professionnelles de la fonction publique
- 5 décembre : Gabriel ATTAL annonce les mesures du nouveau plan tabac 2023-2025 pour lutter contre les trafics de tabacs
- 12 décembre : Les douaniers de la brigade d'Arcachon réalisent une saisie exceptionnelle de 578 kilos de cocaïne
- 14 décembre : La douane de Bretagne remet deux statues volées à la paroisse de Crozon après une saisie de la brigade de Roscoff en 2019 puis une enquête du SEJF



01

LUTTER CONTRE LES FRAUDES & LES TRAFICS

- > **Tabacs :**
une stratégie d'action fructueuse
- > **Stupéfiants :**
des résultats toujours remarquables
- > **Contrefaçons :**
une nouvelle hausse des saisies
- > **Infractions financières**
- > **Biens culturels :**
un patrimoine à préserver
- > **Espèces menacées d'extinction :**
un enjeu mondial



©Douane Française

La douane, administration de référence à la frontière pour le traitement des flux du commerce international, exerce également ses missions de contrôle sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Les organisations et réseaux criminels, toujours plus structurés, déploient d'importants moyens (technologies numériques, violences, corruption) pour exploiter les failles et les circuits du commerce légal, développer leurs trafics et approvisionner le marché illégal en produits illicites dangereux pour la population, l'économie ou l'environnement. Face à ces menaces, la douane adapte sa stratégie. Elle mobilise ses ressources et ses moyens d'action afin d'assurer la protection du territoire, des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux comme communautaires.

> Tabacs : une stratégie d'action fructueuse

Deux grandes catégories de trafics coexistent dans le secteur des tabacs. D'une part, le trafic d'ampleur de tabacs de contrebande authentiques ou contrefaits, organisé par des réseaux criminels transnationaux structurés, aux méthodes de fraudes sophistiquées et évolutives. Dans ce contexte et au vu de sa situation géographique, la France constitue un pays de destination, mais également une zone de transit, en particulier pour la contrebande de produits du tabac destinés aux marchés britannique et irlandais. D'autre part, le trafic fourmi, alimenté par de petits groupes de trafiquants implantés localement et revendant illégalement des quantités limitées de produits acquis légalement dans des pays limitrophes (Espagne, Andorre, Belgique, Luxembourg). Les achats transfrontaliers de particuliers, pour leur consommation personnelle ou celle de leur entourage, peuvent également rentrer dans cette catégorie.

En 2022, la douane française enregistre un nouveau record en volumes de tabacs saisis en France, avec près de 650 tonnes de marchandises interceptées¹. Cette deuxième hausse consécutive de volumes saisis depuis 2020 (+41,30% puis +61,43%) confirme l'explosion des trafics illicites de produits du tabac sur l'ensemble du ter-

ritoire national. L'évolution la plus notable concerne le secteur de la cigarette. Les 473,44 tonnes de cigarettes interceptées sur l'année représentent une hausse record de 173,33% par rapport aux 173,21 tonnes saisies en 2021 et constituent une part prépondérante de l'ensemble des produits du tabac retirés du marché illicite (plus de 70% du volume total de produits du tabac saisis contre 43,08% en 2021). À l'inverse, les volumes de tabac à narguilé saisis (51,52 tonnes), après la hausse notable enregistrée en 2021 (+77,89%), diminuent de plus de moitié (-55,65%).

16 986

constatations sur le territoire national (tous produits du tabac)

473,44 t

de cigarettes saisies (+61,43% par rapport à 2021)



649,07 t

de tabacs saisies (+61,43% par rapport à 2021)



Le **vecteur terrestre** demeure le principal mode d'acheminement du tabac de contrebande sur le territoire national. Près de 75% des volumes de tabacs de contrebande saisis sont interceptés à la circulation, dans des ensembles routiers ou sur des véhicules particuliers. Les contentieux réalisés sur le **fret express et postal** diminuent légèrement, en nombre de constatations (-23,54%) et en quantités de marchandises saisies (-42,03%).

Par décision n° 221010 QPC du 22 septembre 2022, le Conseil constitutionnel a prononcé l'abrogation de l'article 60 encadrant la conduite des opérations de visite des marchandises, des moyens de transport et des personnes sur l'ensemble du territoire douanier, avec effet à compter du 1^{er} septembre 2023. La rédaction en cours d'un nouvel article 60 du code des douanes permettra, conformément à la décision du conseil constitutionnel, d'offrir un cadre légal rénové aux agents des douanes dans le cadre de l'exercice du droit de visite.

L'émergence de **chaînes de fabrication clandestines** et d'**entrepôts de stockage** à proximité des foyers de consommation en France se confirme. Après la découverte, fin 2021, d'un premier atelier clandestin de fabrication de cigarettes près de Meaux, une seconde usine de fabrication clandestine de cigarettes a été démantelée en Seine-et-Marne en septembre 2022. Quatre entrepôts de stockage ont également été identifiés et fermés, en périphérie de Lyon (mars), en Seine-Saint-Denis (mai) et en Seine-et-Marne (juin et septembre).

À l'étranger, les saisies de tabacs réalisées sur renseignement de la douane française progressent également, passant de 53,30 tonnes en 2021 à 116,96 tonnes en 2022.

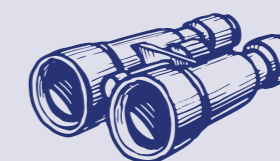


©Douane Française

Ces résultats remarquables découlent notamment de la stratégie impulsée par le plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de tabac 2020-2022. Elle s'est révélée particulièrement fructueuse en matière de collecte et de traitement du renseignement, de ciblage et de contrôles, ainsi que de coopérations interministérielles et internationales. Confortée par la pertinence et l'efficacité démontrées de ce dispositif, la douane a élaboré un [nouveau plan tabac 2023-2025](#) présenté en conférence de presse le 5 décembre 2022 par Gabriel ATTAL, ministre délégué, chargé des Comptes publics. Ce nouveau plan d'action permettra de poursuivre la riposte et de compléter les mesures déjà amorcées. Il s'articule autour de quatre axes : l'amélioration du renseignement douanier, le renforcement des moyens d'action et d'enquête, l'adaptation de la politique contentieuse et du cadre juridique, et la communication.

25

équipes maître de chien anti-tabacs déployées en France



45 M €

d'investissements en équipements de détection

La lutte contre la contrebande et le commerce illicite des produits du tabac authentiques ou contrefaits, pour laquelle la douane s'inscrit en cheffe de file au niveau interministériel, sert notre politique de santé publique, s'inscrit dans la protection du monopole de vente au détail des buralistes, ainsi que dans la lutte contre la **fraude aux finances publiques**. En 2022, la valeur des marchandises saisies sur le territoire national, tous produits confondus, s'élève à plus de **213 millions d'euros**. Les trafics de tabac, moins sévèrement punis par la loi que les trafics de stupéfiants, constituent une source majeure de financement et de diversification de revenus pour les organisations criminelles.

Affaires marquantes :

> **7 tonnes de tabac dissimulé sous des palettes d'oranges saisies par la brigade de Perpignan en février dans un camion frigorifique en provenance d'Espagne et à destination du marché italien.**

> **2,5 tonnes de tabacs saisies en mars dans le cadre du démantèlement d'une organisation criminelle arménienne spécialisée dans les cigarettes de contrefaçon. L'opération fait suite à une enquête menée par le groupe de recherche et d'intervention contre les trafics de tabacs (GRITT) qui a permis d'identifier un entrepôt de stockage de cigarettes dans la périphérie de Lyon. Prolongée par l'action du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) avec l'appui d'Europol et du RAID, elle a permis l'arrestation de onze individus et la saisie de 100000€ en espèces, 150000€ en billets de loterie gagnants, quatre armes et de nombreuses munitions.**



©Douane Française

> Stupéfiants : des résultats toujours remarquables

La douane française enregistre, en 2022, près de **17000 constatations** en matière de produits stupéfiants et un total de plus de **104 tonnes** de marchandises de contrebande saisies en France, pour une valeur de revente illicite estimée à plus de **1041 millions d'euros**². Sans atteindre les records enregistrés en 2021, les résultats placent 2022 au second rang des années les plus prolifiques en saisies douanières de stupéfiants sur le territoire national depuis 2015.

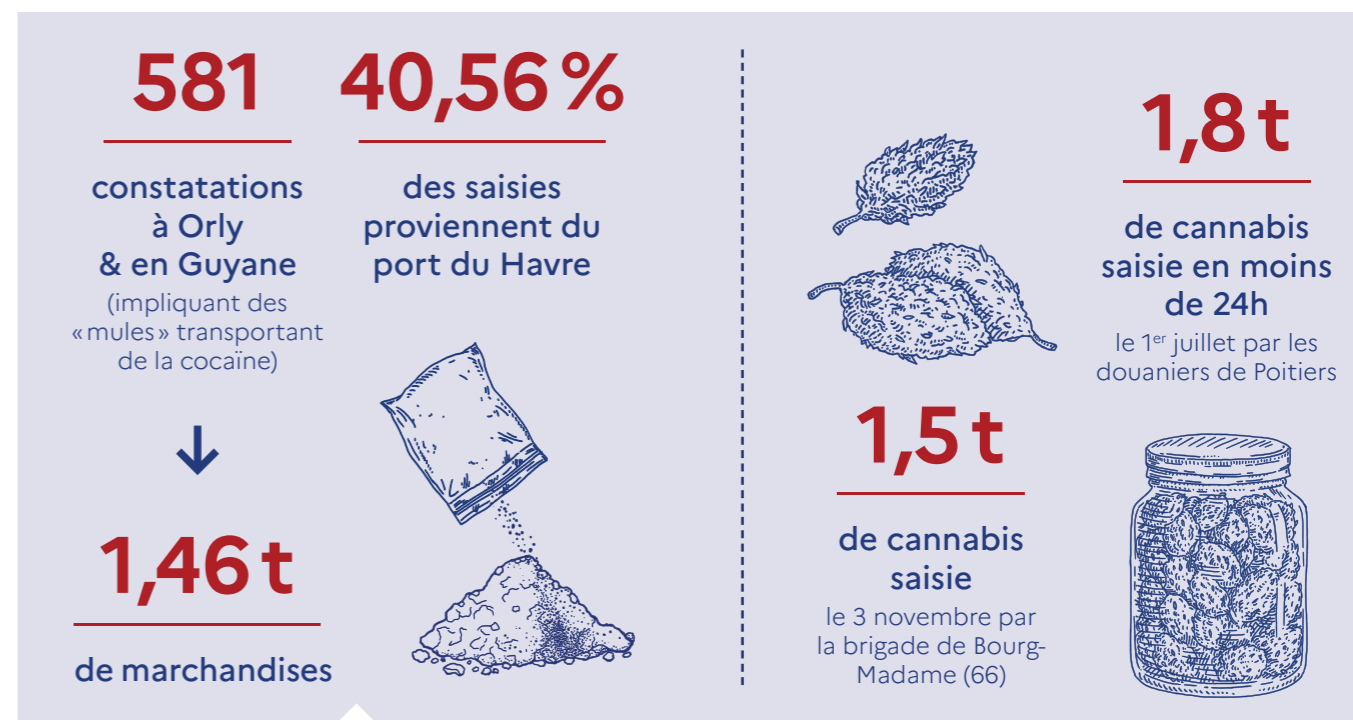
Au sein de la catégorie des stupéfiants, ce constat vaut également pour les saisies de **cannabis**, qui s'élèvent à **66,26 tonnes** de marchandises, réparties principalement et en proportions quasi équivalentes, entre résine (45,69%) et herbe (44,14%). Le cannabis reste la drogue la plus largement saisie sur le territoire national, la France étant à la fois un pays de destination et de consommation, ainsi qu'une zone de transit des marchandises à destination du nord et de l'est de l'Europe.

En légère baisse par rapport à 2021 (-11,49%), les volumes saisis en 2022 s'avèrent néanmoins supérieurs à ceux enregistrés les années précédentes (de 2015 à 2020). Les contentieux sont majoritairement réalisés sur les axes routiers et autoroutiers, qui demeurent, malgré l'essor du fret postal ou express, les vecteurs privilégiés d'acheminement du cannabis en France, depuis le Maroc, via l'Espagne.

Les saisies de **cocaïne** sur le territoire national affichent elles aussi un léger fléchissement (-4,1%) après le record de 2021 (18,62 tonnes). Pour autant, les **17,86 tonnes** de marchandise interceptées sur le territoire national classent l'année 2022 au second rang historique s'agissant des volumes, confirmant la montée du trafic sur le territoire national déjà constatée en 2021. Par ailleurs, les saisies de cocaïne réalisées sur le territoire national, d'une valeur estimée à près de **770 millions d'euros** sur le marché de revente illicite, représentent plus de **70% de la valeur totale** de l'ensemble des produits stupéfiants saisis.

Particulièrement lucratif pour les organisations criminelles, le trafic de cocaïne touche principalement les vecteurs maritime (40,56% des quantités totales de cocaïne saisies l'ont été sur le port du Havre) et aérien. Le développement de la **corruption** et des **complicités internes, volontaires ou forcées**, parmi les employés des grandes plateformes logistiques, l'utilisation de la technique du **rip off**, ou encore le recours aux « **mules** » (passeurs) en provenance notamment de Guyane sont des tendances notoires.

² Hors saisies réalisées en haute mer. Ce commentaire vaut pour toutes les mentions de saisies de drogues réalisées sur le territoire national



©AdobeStock

Après un net fléchissement enregistré en 2018, les saisies d'**héroïne** sont en évolution constante depuis et atteignent, en 2022, un total de **627 kg de marchandise illicite** (+ 34,55% par rapport à 2021). Cette augmentation permet à la douane d'afficher ses meilleurs résultats depuis 2018, proches de ceux réalisés en 2017. Cette hausse des contentieux est néanmoins également révélatrice de l'accroissement des trafics et d'une hausse de la consommation sur le territoire national. Principalement originaire d'Afghanistan, premier pays producteur du monde, mais également du continent africain, l'héroïne est importée par voie terrestre, aérienne ou par fret express et postal. Les réseaux de distribution implantés en France s'approvisionnent quant à eux dans les pays limitrophes.

Les volumes de **drogues de synthèse** interceptées sur le territoire national sont également en hausse (1 728 kg de marchandise, soit +70,75% par rapport à 2021). Une

saisie exceptionnelle de 613 kg de cathinone a ainsi été réalisée par la brigade de Millau. Une telle quantité, valorisée à plus de 9 millions d'euros sur le marché de la revente illicite de stupéfiants, est une première en France. En revanche, on constate en 2022 un net fléchissement de saisies d'**ecstasy** (655 771 doses, soit 39% par rapport à 2021) et d'**amphétamines** (144 kg, soit à peine plus de 1/5^e des quantités saisies en 2019).

Pays de destination, de consommation, de transit et d'expédition de produits stupéfiants, la France est particulièrement **exposée au trafic**. L'action de la douane en matière de lutte contre ces trafics est cruciale, aux frontières comme sur le territoire. Elle s'inscrit résolument dans le cadre interministériel du Plan national de lutte contre les stupéfiants, dont l'OFAS est le chef de file. Le travail de la douane avec l'ensemble des services mobilisés par ce plan permet de générer des synergies sur les plans stratégique, tactique et opérationnel.

Affaires marquantes : Les Antilles françaises et la Guyane, plateformes de transit pour la cocaïne

> **18 janvier : les garde-côtes douaniers de Martinique saisissent, sur renseignement, 1 184 kg de cocaïne (valeur sur le marché illicite de revente de stupéfiants estimée à plus de 94 millions d'euros) dans deux voiliers mouillant dans la baie du Marin.**

> **1^{er} et 2 février : au terminal Port 2000 du Havre, la BSE des navires contrôle 7 conteneurs déchargés d'un navire en provenance de Saint-Martin et de Guadeloupe, et découvre parmi des pneus usagés, 263 pains de cocaïne pour un poids total de 291 kg. Le lendemain, le contrôle d'un ensemble routier transportant un conteneur en provenance du Brésil sur l'A29 conduit à la saisie de 575 kg de cocaïne dissimulés à l'intérieur de 8 sacs de levure de bière.**



©Douane Française

> Contrefaçons : une nouvelle hausse des saisies



©Douane Française

La lutte contre la contrefaçon représente un enjeu majeur pour la douane, qu'il s'agisse de la protection des consommateurs ou de la préservation de la compétitivité des entreprises et des finances publiques. Les pénuries de matières premières et de produits directement liées au contexte géopolitique et pandémique que nous connaissons ces dernières années génèrent des difficultés d'approvisionnement et des hausses de prix. Couplées à l'essor du e-commerce, elles favorisent le développement d'un marché parallèle de produits contrefaisants qui parasite le commerce légal et porte atteinte à la santé et la sécurité des consommateurs.

En 2022, les saisies de contrefaçons affichent une nouvelle hausse (+ 25,86%), avec plus de **11 millions d'articles (hors tabacs) interceptés sur le territoire national**. En matière de tabacs, **les saisies de cigarettes de contrefaçon ont explosé**, passant d'un peu plus de 340 000 paquets en 2021 à **plus de 4 millions de paquets** (soit l'équivalent de 85,5 tonnes de cigarettes) en 2022. Toutes marchandises confondues, les saisies de contrefaçons représentent une valeur estimée à plus de **405 millions d'euros**.

Hors tabacs, **le secteur des jeux et jouets reste le plus touché** (près de 50% du total des articles saisis, avec une hausse de plus de 250% du nombre d'articles saisis) puis, dans une moindre mesure, celui des **produits de soin corporel** (6,75% des articles saisis), le nombre d'articles saisis dans ce secteur ayant diminué de plus de moitié par rapport à 2021. Les autres variations à la hausse notables en nombre d'articles saisis concernent les **médicaments** et **l'équipement électrique, électronique et informatique**. Ils représentent toutefois chacun moins de 3% du total des articles saisis.

Pour lutter contre le fléau de la contrefaçon, la douane doit adapter ses méthodes de contrôle aux évolutions

du trafic. Désignée cheffe de file du groupe opérationnel national anti-fraude (GONAF³) spécifiquement dédié à la lutte contre la contrefaçon, la douane s'appuie notamment sur les analyses délivrées par le Service national d'analyse de risque et de ciblage (SARC), en particulier pour le ciblage de colis postaux et de fret express (les articles saisis sur le fret express et postal représentent 23,20% des contrefaçons interceptées par la douane, hors tabacs). La cellule Cyberdouane de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) crée des partenariats avec les principaux sites de commerce électronique pour obtenir rapidement des informations liées aux vendeurs de contrefaçons et initier des enquêtes sur le territoire national.

La douane française a également initié et pris une part active aux opérations de contrôle de marchandises issues de marketplaces menées entre décembre 2020 et septembre 2022 qui ont débouché sur l'interception, dans toute l'Europe, de **16,7 millions de contrefaçons destinées au jeune public**.

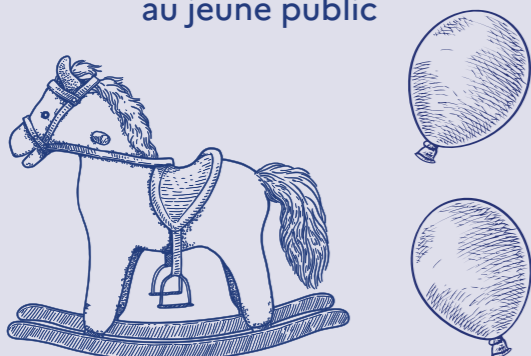
Consciente de la vulnérabilité des consommateurs, dupés par les subterfuges utilisés par les organisations criminelles pour écouler leurs produits contrefaits, la douane organise régulièrement des **campagnes d'information** dédiées pour alerter les particuliers sur les risques liés aux achats réalisés sur internet (à l'occasion du Black Friday, du Cyber Monday et aux fêtes de fin d'année) ou lors de séjours touristiques à l'étranger

³ Les GONAF ont pour vocation de favoriser le décloisonnement des approches par le partage d'informations et d'analyses, l'établissement de cartographies communes des risques, l'élaboration des stratégies d'actions et d'enquêtes coordonnées. Il s'agit notamment de mieux identifier et combattre les fraudes complexes et organisées en favorisant une meilleure articulation des actions administratives et judiciaires (source : <https://www.economie.gouv.fr>)

(campagne Voyageurs). En parallèle, elle œuvre également à destination des professionnels, en partenariat avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), pour inciter les entreprises titulaires de droits de propriété intellectuelle à déposer une demande d'intervention auprès des services douaniers. Cette démarche préventive permet de renforcer la protection des entreprises et facilite l'action douanière en matière de détection et d'interception de produits suspects. **1 503 demandes d'intervention** ont été déposées en 2022, dont 504 gérées par la France.

16,7 M

d'articles saisis destinés au jeune public



> Infractions financières

La lutte contre les trafics ne peut s'appréhender uniquement sous l'angle des saisies de marchandises. Les activités criminelles générant d'immenses profits, détecter, identifier et saisir les flux financiers illicites est un axe essentiel de la lutte contre les organisations de fraude et les réseaux criminels. Retracer et saisir ces flux permet d'identifier les commanditaires à l'origine des fraudes et de priver les organisations criminelles de leurs ressources, tout en sauvegardant celles de l'État et de l'Union européenne.

La lutte contre le blanchiment

En contrôlant les mouvements d'argent liquide entrant ou sortant du territoire, la douane joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les infractions de blanchiment. Entré en vigueur le 3 juin 2021, le règlement communautaire dit « cash control », relatif aux contrôles de l'argent liquide entrant ou sortant de l'Union européenne, est venu renforcer les pouvoirs des agents des douanes dans ce domaine. En 2022,

les agents des douanes ont ainsi relevé **2 544 manquements à l'obligation déclarative (MOD) et/ou infractions de blanchiment** pour un montant total de **80,4 millions d'euros** contre 77,4 millions en 2021. En outre, le nombre de MOD portant sur de fortes sommes d'argent est également en hausse : en 2021 un MOD sur une somme de plus de 1 million d'euros avait été relevé par les agents des douanes, contre 4 en 2022.

En 2022, le SEJF, service d'enquête judiciaire spécialisé notamment en matière de blanchiment douanier et de droit commun, s'est vu confier **198 enquêtes** portant sur des faits de blanchiment. Ces enquêtes, qui s'attaquent à l'aspect financier de la criminalité, ont pour but d'aboutir à l'identification et à la saisie des avoirs criminels ainsi qu'au démantèlement des organisations de fraude. Disposant d'une compétence reconnue pour appréhender les avoirs criminels, le SEJF a saisi ou identifié **175 millions d'euros d'avoirs criminels en 2022**, contre 125 millions en 2021. L'utilisation croissante des **cryptoactifs** y compris par les groupes criminels fait partie des enjeux auxquels sont confrontés l'ensemble des services douaniers acteurs de la lutte contre le blanchiment.

2 544

MOD relevés pour un montant de **80,4 M €**



175,54 M €

d'avoirs criminels saisis ou identifiés

25

dossiers signalés par la douane au Parquet européen



La protection des intérêts financiers de l'UE

Le budget de l'Union européenne (UE) est en partie financé par les **ressources propres traditionnelles** (RPT). En 2022, elles représentaient 11% du budget de l'UE. Les ressources propres traditionnelles correspondent pour l'essentiel aux droits de douanes, droits anti-dumping et droits compensateurs perçus sur les flux de marchandises à l'importation.

Administration de la frontière et de la marchandise, la douane est en charge de la protection des intérêts financiers (PIF) de l'UE à l'importation. Elle est d'ailleurs tenue, vis-à-vis de l'Union européenne, à une obligation de résultat en la matière. En outre, la douane joue un rôle essentiel dans la protection de la souveraineté économique et industrielle de l'UE, contre les pratiques commerciales déloyales de certaines entreprises tierces, en s'assurant de la perception des droits anti-dumping et des droits compensateurs.

Dans ce cadre, la douane est un partenaire privilégié du **Parquet européen**, créé dans l'optique de lutter plus efficacement et plus rapidement contre les fraudes transfrontalières financières portant atteinte aux ressources de l'UE. Le Parquet européen est le parquet supranational indépendant compétent, au sein des vingt-deux États membres participants, pour rechercher, enquêter

et faire juger les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne. Ces fraudes se définissent comme des actes intentionnels tels que la **fraude aux recettes et aux dépenses de l'Union européenne**, les **fraudes transnationales à la TVA d'une certaine gravité**, la **corruption**, le **blanchiment d'argent** et le **détournement des fonds liés à ces fraudes**, lesquelles peuvent avoir une incidence négative sur l'argent des contribuables de l'Union européenne. Compétent en matière d'infractions douanières portant sur la PIF d'un montant supérieur ou égal à 10 000 euros et relevant des articles 414-2 (délit douanier intentionnel) et 415 (blanchiment douanier) du code des douanes, le Parquet européen peut confier une enquête à un service judiciaire aussi bien qu'administratif. À ce titre les services régionaux d'enquêtes (SRE), la DNRED et le SEJF se sont imposés, depuis le 1^{er} juin 2021, date du lancement de l'activité opérationnelle du Parquet européen, comme les interlocuteurs naturels de cette juridiction, en matière d'enquête portant sur la PIF.

En 2022, la douane a signalé **25 dossiers au Parquet européen**, qui a confié pour enquête 17 d'entre eux aux services douaniers (7 à des SRE, 6 à la DED et 4 au SEJF). Le reste des dossiers signalés ont soit été traités directement par les services douaniers sans ouverture d'enquête par le Parquet européen, ou font toujours l'objet d'une étude par ce dernier.

©Douane Française



Focus sur... le SEJF

Créé en 2002, le service national de douane judiciaire (SNDJ) a fêté, le 5 octobre 2022, ses 20 ans d'existence. Dans le cadre de la loi n°2018-898 relative à la lutte contre la fraude fiscale, le SNDJ a été transformé en 2019 en Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), commun à la DGDDI et la DGFIP, spécialisé dans la répression de la délinquance douanière, financière et fiscale. Dirigés par un magistrat de l'ordre judiciaire, les agents du SEJF se voient confier des enquêtes par des magistrats en vue de remonter les trafics depuis la recherche de la fraude jusqu'aux suites de l'infraction. En charge de plus de 1 000 enquêtes, les 280 enquêteurs judiciaires mettent leurs compétences techniques, leurs connaissances de la réglementation, des réseaux criminels et des circuits de blanchiment, au service des procureurs de la République et des juges d'instruction, pour lutter au mieux contre les fraudes les plus importantes en termes d'enjeux financiers et de complexité. Le service s'est d'ores et déjà illustré dans le traitement de nombreuses affaires d'escroqueries TVA (fraude aux droits carbone), d'évasion fiscale, ou de biens mal acquis.

> Biens culturels : un patrimoine à préserver

Les biens culturels et trésors nationaux, du fait de leur intérêt patrimonial et/ou leur valeur pécuniaire, font l'objet de trafics illicites et sont susceptibles de constituer un **vecteur ou une source de blanchiment de capitaux**, voire de **financement d'actions terroristes**. Particulièrement exposés aux pillages, notamment sur les sites archéologiques ainsi que dans les zones de crise et de conflits armés, ils sont ensuite échangés, vendus sous couvert de documents falsifiés, ou écoulés sur des marchés parallèles. En vue de leur préservation, ils font l'objet d'une surveillance de la part des autorités publiques qui ont adopté des réglementations protectrices.

Dans le cadre de sa mission de protection du patrimoine, la douane intervient à double niveau, national et européen, chacun étant régi par des **dispositions juridiques propres**. À l'exportation, elle s'assure que seules les œuvres autorisées quittent légalement le territoire. À l'importation, son action vise à vérifier que les biens culturels tiers sont sortis légalement de leur territoire d'origine. Sur le territoire national,

Focus sur... la DNRED

Service à compétence nationale rattaché à la Direction générale des douanes et droits indirects, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) comprend quatre directions : la direction du renseignement douanier (DRD), la direction des enquêtes douanières (DED), la direction des opérations douanières (DOD) et la direction technique (DT) créée le 1^{er} janvier 2022. Disposant de pouvoirs spécifiques définis par le code des douanes, la DNRED exerce son activité sur l'ensemble du territoire douanier national.

Membre du premier cercle du renseignement français, la DNRED est chargée de mettre en œuvre la politique du renseignement, du contrôle et de la lutte contre la fraude en matière douanière. Dans ce cadre, elle a élaboré un atlas des fraudes douanières synthétisant « l'ensemble du spectre de la criminalité douanière et montrant l'ampleur des menaces » au niveau international.

▼ Remise de fossiles aux autorités brésiliennes - 24 mai 2022



©Douane Française

elle contrôle à la circulation la détention régulière des biens culturels et des trésors nationaux. Elle veille également au respect des obligations incombant aux **marchands d'œuvres d'art** et d'antiquités en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

La lutte contre les trafics de bien culturels mobilise les brigades douanières, mais également les services douaniers spécialisés dans le renseignement, l'analyse de risque ou les investigations (DNRED, SEJF). Le succès des opérations repose également sur les partenariats institutionnels (ministère de la Culture) et la coopération douanière internationale.

En 2022, la douane a réalisé **36 constatations en matière de biens culturels** et saisi près de **38 000 articles** (contre 6 377 en 2021, soit presque six fois plus).

En parallèle de ses missions de contrôle, la douane contribue activement à la sensibilisation du public, avec notamment l'organisation d'une **quinzaine des biens culturels** (17-24 mai 2022). À cette occasion, des biens saisis ont été remis à des musées et aux autorités de leur pays d'origine. Les journées européennes du patrimoine des 17 & 18 septembre 2022 sont également l'opportunité d'informer et de sensibiliser le grand public à cette cause.

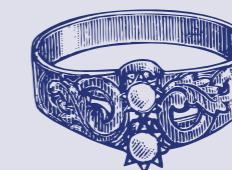
Remise de pièces gauloises au Musée d'Archéologie Nationale - 17 mai 2022 ▼



©Douane Française

Affaires marquantes

> Le 11 juin 2022, la BSE de Nice-Aéroport a procédé à la saisie d'une gouache d'Henri MATISSE d'une valeur de 70 000 €, transportée sans autorisation du ministère de la Culture, par une voyageuse à destination des États-Unis via l'Autriche. L'œuvre, entrant dans la catégorie 4 des biens culturels représentant les aquarelles, gouaches et pastels d'une valeur supérieure à 50 000 euros, aurait dû être accompagnée d'un certificat permettant la sortie définitive du territoire national.



> Le 30 août 2022, les services de la DNRED accompagnés des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) de Lorraine et d'Île-de-France et d'un officier de police judiciaire (OPJ) du Service de police nationale détaché (SPND), procèdent à une visite domiciliaire sur ordonnance chez un individu suspecté de pillage de ressources archéologiques. Ils y découvrent de très nombreux objets archéologiques sans justificatifs tels que des objets gallo-romains (monnaies, fibules, bracelets, torques, pendentifs, céramiques), des objets médiévaux (rouelles, plaques décoratives, boucles), des fossiles datant de plusieurs millions d'années, des silex taillés (bifaces, pointes de flèches) néo et paléolithiques, une défense de mammouth complète, etc. Au total, 13 544 biens culturels ont été saisis pour une valeur en douane estimée à 383 832 euros.



> Espèces menacées d'extinction : un enjeu mondial

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite **Convention de Washington** et connue sous son acronyme anglais CITES, régit le passage en frontière de plus de 38 000 espèces animales et végétales. L'objectif de la CITES est de garantir que le commerce international des animaux et plantes inscrits dans ses annexes, vivants ou morts, ainsi que de leurs parties et de leurs produits dérivés, ne nuise pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages.

Au titre de sa mission de protection de l'environnement, la douane contrôle notamment le commerce des espèces animales et végétales menacées d'extinction. En 2022, **423 infractions** à la CITES ont été relevées par les services (+ 14,02% par rapport à 2021) sur le territoire national. Ces constatations ont abouti à la saisie de plus de 100 000 spécimens⁴ et produits

issus d'espèces protégées (toutes confondues et hors marchandises échappées).

La France est un pays de destination, de transit et de départ pour les trafics d'espèces relevant de la Convention de Washington.

En tant que pays d'origine, elle est essentiellement concernée par le trafic de civelles. Les services douaniers français ont d'ailleurs saisi 256 kg de civelles, en 2022. Réglementée et encadrée par des quotas de consommation et de repeuplement, la pêche de la civelle est réservée aux seuls pêcheurs professionnels et la commercialisation de la pibale n'est autorisée que dans l'espace européen. La civelle fait l'objet d'un trafic vers l'Asie. Elle se négocie entre 700 et 900€ le kilogramme en France et jusqu'à 5 000€ en Asie. Dans la lutte contre ce trafic, la douane française s'associe aux contrôles annuels mis en œuvre et coordonnés par Europol dans le cadre de l'opération LAKE visant à mettre fin au commerce illicite de civelles.

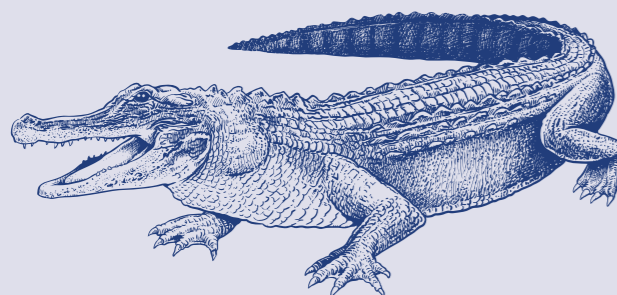
⁴ Tous animaux (vivants ou morts), parties d'animaux et tous autres produits d'origine animale ou végétale

423

infractions CITES

540

unités de cuir & peaux

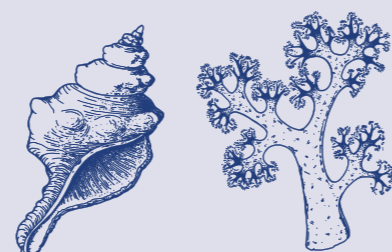


> 100 000

spécimens & produits issus d'espèces protégées saisis*

1 336

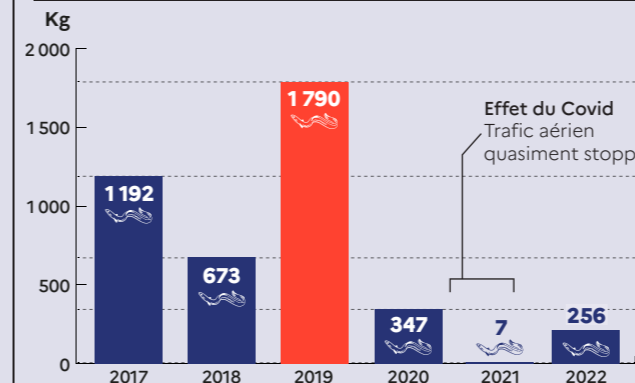
coquillages & coraux



*hors marchandises échappées

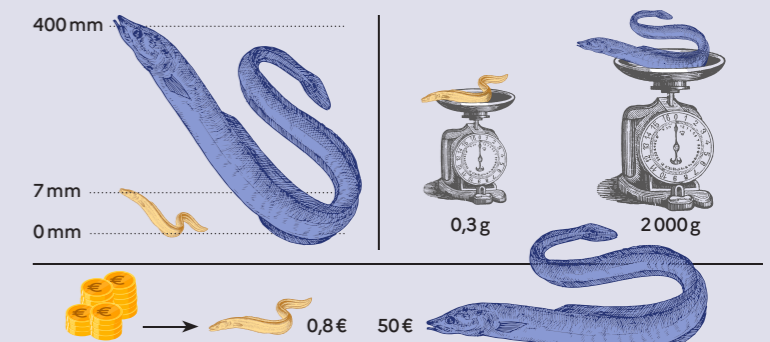
FOCUS SUR... LE TRAFIC DE CIVELLES

Saisies douanières de civelles

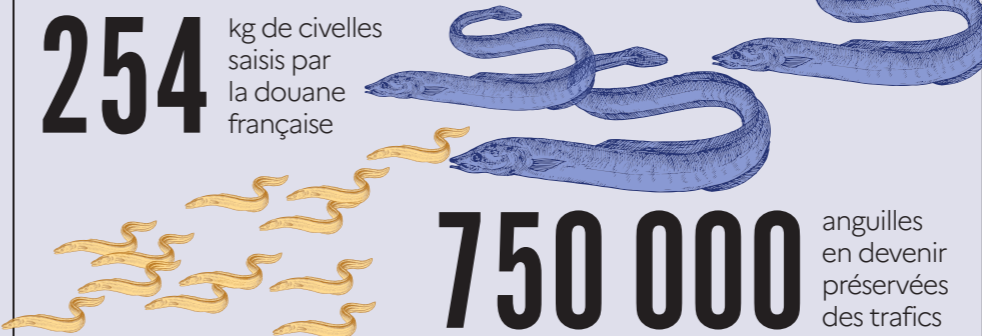


Évolution de la civelle

de la civelle à l'anguille : 1 an d'engraissement



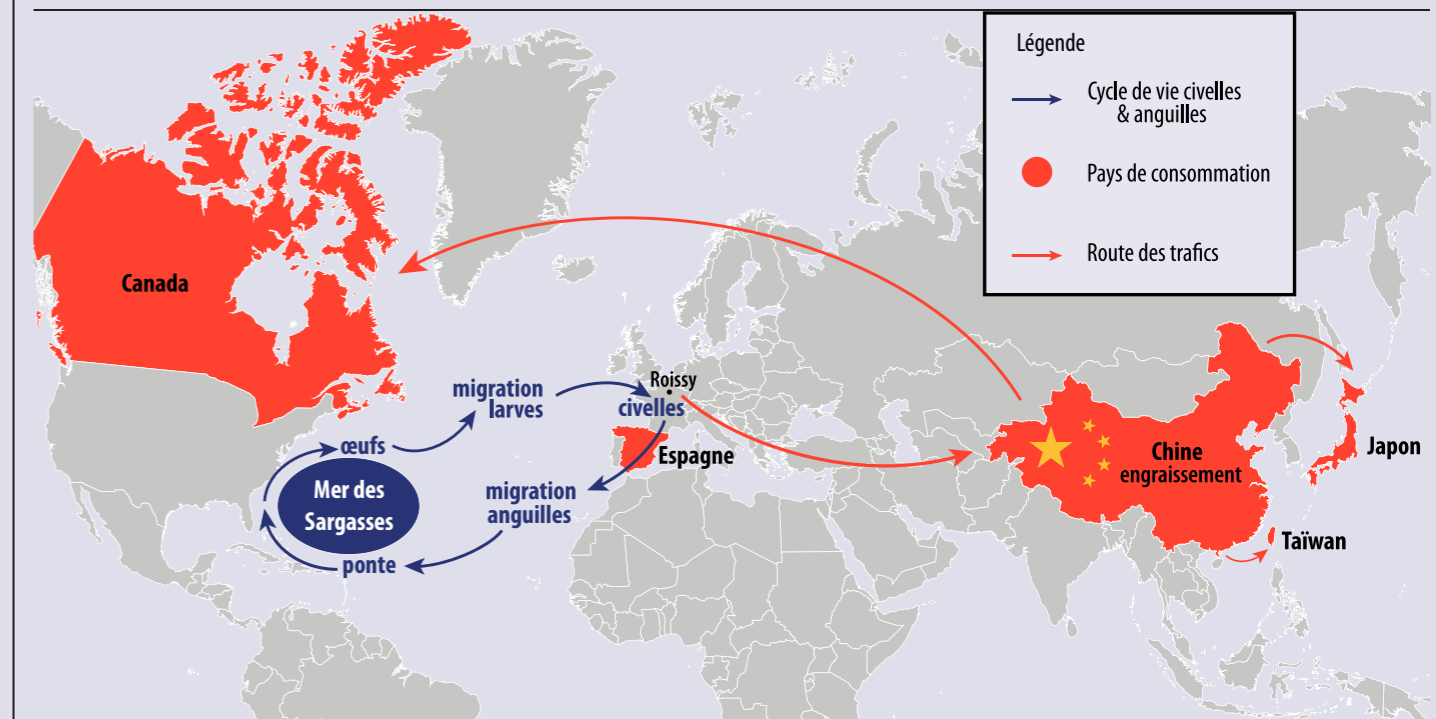
Opération « Lake » 2022 coordonnée par Europol



valeur des saisies

	France zone de pêche	80 000€
	Chine zone d'engraissement	1M€
	Japon pays de consommation	7M€

Géographie du trafic



02

TENIR LES FRONTIÈRES

- > Guerre en Ukraine
- > Protéger et accompagner les opérateurs du commerce licite
- > Présidence française de l'Union européenne



©Douane Française

Administration de la frontière, la douane assure la protection du territoire, des citoyens et des intérêts économiques et financiers nationaux et européens. Dans cet objectif, elle exerce une mission de régulation et de contrôle des exportations et importations, sur l'ensemble des vecteurs (terrestre, maritime et aérien) d'acheminement des marchandises. Son rôle et son action quotidienne font d'autant plus sens que les enjeux auxquels elle doit répondre et les menaces auxquelles elle doit faire face sont divers et multiples.

> Guerre en Ukraine

Mesures à l'encontre de la Russie et en soutien à l'Ukraine

L'invasion russe en Ukraine le 24 février 2022 a conduit l'Union européenne à prendre de nouvelles mesures à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, qui viennent renforcer et compléter les sanctions déjà adoptées contre la Russie en 2014¹. Ces nouvelles mesures concernent tout particulièrement les secteurs stratégiques de la défense, la sécurité, l'énergie, l'aviation et des finances (biens à double usage, biens de nature à contribuer au renforcement technologique ou militaire, industrie aéronautique et spatiale, pétrole, sidérurgie, minéraux, bois, ciment, etc.).

Au total, **neuf paquets successifs de restrictions et sanctions** ont été progressivement adoptés durant l'année 2022, que la douane française a contribué à mettre en œuvre et à faire respecter en mobilisant l'ensemble de ses services².

La douane au premier plan de la mise en œuvre de ces mesures

Les bureaux de la direction générale des douanes, relayés en région par les services des pôles d'action économique

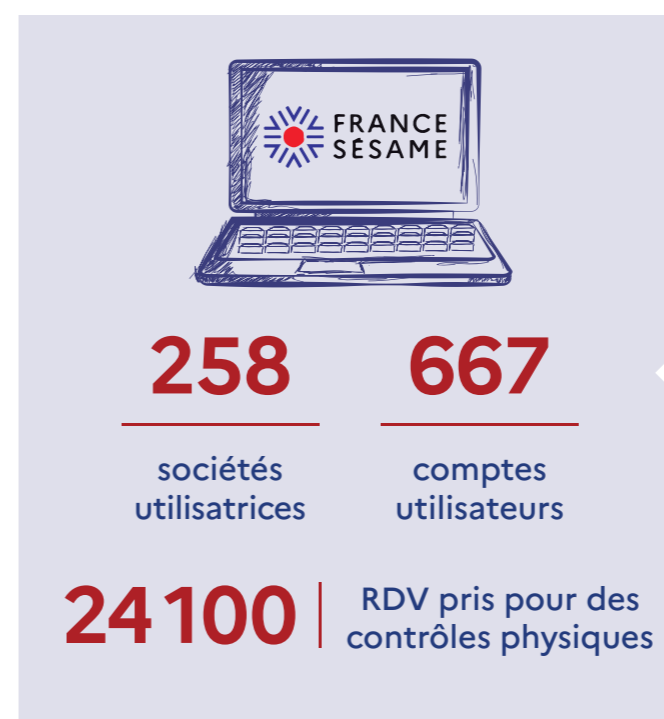
(PAE), ont régulièrement porté à la connaissance des opérateurs du commerce international les différentes mesures de restrictions et sanctions économiques et financières successives mises en œuvre contre la Russie et la Biélorussie et ont **accompagné les entreprises** commerçant avec ces deux pays. Les organismes caritatifs et leurs logisticiens ont été informés de l'allègement temporaire des règles encadrant l'expédition de l'aide humanitaire d'urgence à destination des populations ou zones sinistrées et des facilités déclaratives accordées aux réfugiés ukrainiens pour la circulation de leurs biens personnels dans le cadre d'un transfert de résidence.

Les services douaniers des opérations commerciales implantés sur l'ensemble du territoire ont été particulièrement actifs sur la **surveillance des flux de marchandises** visées par les sanctions à l'import et à l'export avec la Russie, la Biélorussie et les oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk.

Sous l'impulsion du ministre de l'Économie et des Finances, une **« task force » dédiée** à la crise ukrainienne a été mise en place, regroupant les directions de Bercy et notamment la DNRED. Elle a pour objectif d'identifier les ressources économiques des personnes et entités sous sanction et de mutualiser les informations afin d'accroître les effets de la riposte.

Dès l'entrée en vigueur des sanctions et mesures restrictives, la Direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD), composante aéromaritime de la douane, en synergie avec l'ensemble des autres directions douanières ainsi qu'avec ses partenaires de l'action de l'État en mer (Marine Nationale, Gendarmerie

Maritime, Affaires maritimes, notamment) et sous la coordination des préfectures maritimes, a multiplié les contrôles dans les eaux territoriales françaises et à quai, dans les ports et chantiers navals. Ces contrôles ont permis de relever les infractions éventuelles aux mesures européennes et, le cas échéant, d'arraisonner et de dérouter les navires contrevenants. En quelques semaines, **treize moyens de transports** (six yachts et sept hélicoptères) d'une valeur globale estimée à plus de 215 millions d'euros ont été immobilisés par les brigades garde-côtes et les brigades de surveillance terrestre de la façade méditerranéenne, des liens ayant été établis avec des oligarques russes visés par le règlement européen de sanctions contre la Russie. Par ailleurs, **quatre œuvres d'art** ont également été saisies par la douane pour des motifs similaires.



> Protéger et accompagner les opérateurs du commerce licite

La douane occupe un rôle essentiel à la frontière pour faire respecter les réglementations et sécuriser le passage des marchandises, en particulier sur les grandes plateformes logistiques, concernées au premier chef par la massification des flux.

La douane, actrice d'une gestion intégrée des marchandises en frontière

> La douane pilote le projet **France Sésame** en partenariat avec les autres administrations intervenant en frontière : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Direction générale de l'alimentation) et Ministère de la Transition écologique (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer).

France Sésame est une plateforme numérique qui vise à **renforcer la compétitivité des ports français** en simplifiant et fluidifiant le passage à la frontière des marchandises soumises aux réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS). Celle-ci propose un bouquet de services numériques à l'ensemble des acteurs économiques (logisticiens, transitaires, représentants en douane enregistrés (RDE), importateurs, autorités portuaires).

Un an après son déploiement initial (17/11/21), sur les grands ports maritimes du Havre, de Dunkerque et de Marseille, **l'extension de la plateforme numérique**, le 22 novembre 2022, à de nouveaux sites portuaires et aéroportuaires métropolitains et ultra-marins, permet aujourd'hui l'utilisation de France Sésame sur 13 nouveaux ports (Bordeaux, Brest, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, La Rochelle, Lorient, Martinique, Nantes Saint-Nazaire, Mayotte, Perpignan Port-Vendres, Saint-Malo, Sète) et huit aéroports (Bordeaux, Guadeloupe, Guyane, Marseille-Marignane, Strasbourg-Entzheim, Mayotte, La Réunion, Martinique).

Concomitamment au déploiement de France Sésame, la douane a repris les **contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation** jusqu'alors réalisés par la DGCCRF. L'accomplissement de l'ensemble des formalités applicables à ces marchandises par une seule administration au lieu de deux ouvre de nouvelles perspectives. Le transfert de compétences de la DGCCRF à la douane est d'abord un moyen de rendre l'action des services de l'État à la frontière plus lisible, en diminuant le nombre d'interlocuteurs pour les opérateurs.

Réalisées en plusieurs points du territoire, ces nouvelles missions de contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation impliquent la prise en charge progressive par la douane des Postes de Contrôle Fron-

¹ En réponse à l'annexion de la Crimée et à l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine

² La violation de certaines interdictions édictées dans le cadre de ces mesures constitue une infraction prévue et réprimée à l'article 459 du Code des douanes

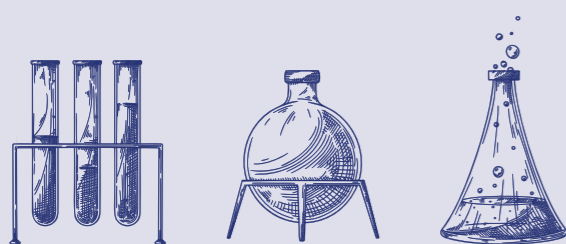
taliers (PCF). Forte des réussites des PCF de Dunkerque et de Calais (depuis 2020), puis de Marseille et du Havre (2021), la douane prend en charge depuis le 1^{er} novembre 2022, les contrôles sanitaires et phytosanitaires sur les PCF de St-Nazaire-Montoir, La Réunion, la Guadeloupe et la Guyane ainsi que sur les points de contrôle (PC) d'Agen et de Strasbourg-Entzheim et les Points de Mise en Libre Pratique biologiques (PMLP) de Strasbourg-Entzheim et Bordeaux. Les **prélèvements d'échantillons de marchandises** réalisés dans le cadre des contrôles sanitaires et phytosanitaires sont adressés aux laboratoires compétents du Service commun des laboratoires (SCL) pour analyse. En cas de non-conformité des marchandises, l'opérateur peut procéder à sa destruction, la réexpédier, ou en faire don à une association si elle est consommable.



©Douane Française

Focus sur... le SCL

Résultant de la fusion des réseaux de laboratoires de la DGCCRF et de la DGDDI, le SCL est constitué d'une Unité de Direction implantée à Paris et de onze laboratoires, en métropole et outre-mer. Le SCL fournit aux deux directions les moyens scientifiques d'analyses et complémentaires à l'exercice de leurs missions. Cette expertise permet de garantir la conformité des produits mis sur le marché français ou d'en déterminer la dangerosité, de définir la taxation des produits concernés et de vérifier le respect des règles de prohibition.



35 000

échantillons prélevés
par la douane

78 000 >24 000

analyses
(tous produits confondus)

échantillons
non conformes

> En sa qualité d'autorité de surveillance du marché (ASM) compétente à titre général à l'importation, la douane assure le contrôle de la **conformité des produits industriels** entrant sur le marché en provenance d'États tiers. Cette mission s'inscrit dans un cadre structuré par la réglementation de l'Union européenne et en étroite coopération avec la DGCCRF, elle-même désignée ASM compétente à titre général pour la protection des consommateurs sur le marché intérieur. Conformément aux orientations stratégiques fixées par la direction générale des douanes, et à l'appui des analyses de risque et ciblage préalablement réalisés par le SARC, les bureaux de douane réalisent à l'importation les contrôles documentaires et/ou physiques et procèdent, le cas échéant, à des prélèvements en vue d'analyses par les laboratoires compétents du SCL.

> Courant 2022, la DGDDI a engagé un programme particulièrement ambitieux de refonte de ses systèmes informatiques de traitement des opérations du commerce international. Le projet doit répondre au principe posé par le Code des douanes de l'Union (CDU) d'une dématérialisation complète, d'ici fin 2025, des échanges entre les douanes européennes et les entreprises, ainsi qu'entre les douanes elles-mêmes, afin de renforcer l'union douanière entre les vingt-sept États membres. Il consiste à déployer ou moderniser **treize systèmes d'information** utilisés au quotidien par les entreprises et les agents des douanes, pour respectivement déclarer et superviser les flux de marchandises à l'importation et à l'exportation.

La **refonte du programme import-export** vise en priorité les entreprises qui réalisent des formalités de douane pour leurs opérations à l'international, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un professionnel du dédouanement. Elle concerne également les sociétés de services informatiques qui proposent, soit des solutions de connexion intermédiées aux systèmes d'information douaniers, soit des systèmes interconnectés à ceux de la douane. Cette refonte entraîne des conséquences

majeures pour les opérateurs, qui devront adapter leurs systèmes d'information, former leurs personnels, voire repenser certains processus internes et doivent s'y préparer dès à présent. En contrepartie, de nouveaux avantages ou simplifications douanières seront offerts aux opérateurs. Par exemple, l'inscription dans les écritures du déclarant (IED) pourra être proposée à une palette d'opérateurs plus large et selon des modalités plus simples et attractives qu'aujourd'hui.

Les nouveaux téléservices permettront par ailleurs d'offrir des **avantages supplémentaires aux OEA** tels que le choix du lieu des contrôles, la réception des notifications préalables de contrôle, la possibilité de pratiquer l'IED avec dispense de notification de présentation, ou le recours au dédouanement centralisé communautaire.

Soutenir la compétitivité et la croissance des entreprises françaises

> L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2021, du paquet TVA e-commerce répond à un objectif de lutte contre les pratiques d'évitement de la TVA observées chez certains opérateurs du e-commerce.

Depuis la mise en place de ce nouveau dispositif, **la TVA est due** sur l'ensemble des envois importés de pays tiers à destination de l'Union européenne, **quelle que soit leur valeur** et une déclaration en douane électronique spécifique, la déclaration H7, doit être déposée dans le service en ligne dédié, Delta H7, conçu pour offrir une très haute disponibilité et permettre une plus grande fluidité du dédouanement. En 2022, **76 792 073 déclarations en douane déposées dans Delta H7** ont été traitées. Elles concernent 170 144 315 articles de « faible valeur »³ (≤ à 150 euros) dont la valeur intrinsèque globale atteint 1 917 067 579,02 €.

> Consciente de l'importance du marquage de l'origine France pour les entreprises et de la nécessaire sécurisation de cet affichage, la douane française a mis son expertise en matière d'origine au service des entreprises. Dans une optique d'aide à la valorisation de leurs produits, la procédure d'Information sur le **Made in France (IMF)** créée en 2016 leur permet depuis lors de bénéficier d'un conseil juridique personnalisé et gratuit pour vérifier l'éligibilité de leurs produits au marquage de l'origine France et en sécuriser ainsi l'apposition.

Initialement vu comme un gage de qualité, de préservation de nos savoir-faire et un soutien à l'emploi en France, il devient également synonyme d'un produit à impact environnemental réduit et gage de souveraineté économique de la France. L'apposition du « Made in France » est donc un moyen important pour une

³ 4,28 millions d'articles d'un montant unitaire ≤ à 150€ ont par ailleurs fait l'objet 3 millions de déclarations dans Delta X import et Delta G, pour une valeur en douane globale de près de 200 millions d'euros

entreprise de démarquer son produit et de gagner des parts de marché.

Face à l'engouement des consommateurs pour le Made in France et pour répondre à une demande croissante des entreprises relative à cette procédure, un nouveau **Service de l'origine et du made in France (SOMIF)** dédié, compétent sur l'ensemble du territoire national, a été créé et implanté à Clermont-Ferrand en mai 2022. Le service est en charge de deux missions à l'égard des entreprises : la délivrance des **informations sur le made in France (IMF)** et des **renseignements contraignants en matière d'origine (RCO)**. En 2022, la douane a adressé **740 courriers de réponse** aux demandes d'IMF émanant d'entreprises et affiche un taux de **100% de délivrance de RCO dans le délai légal** de 120 jours.

Soutien aux entreprises

2124

entretiens conseil
personnalisés



74

grands groupes
suivis par le Service
Grands Comptes (SGC)

Focus sur... La DNSCE

La Direction nationale des statistiques du commerce extérieur célèbre cette année ses **40 ans**. Installée à Toulouse, elle était à l'origine le centre de traitement des données issues des déclarations douanières utilisées pour produire les indicateurs du commerce extérieur analysés et publiés par l'Insee. Quarante ans plus tard, le périmètre de ses activités a évolué et l'offre des services proposée aux entreprises s'est enrichie. L'activité de collecte, de contrôle et de mise en qualité des données de la statistique du commerce extérieur est désormais totalement numérisée. **Data centre de la douane avec le Centre informatique douanier (CID), la DNSCE permet notamment aux entreprises de procéder aux déclarations relatives aux contributions indirectes, produits énergétiques, et autres réajustements au travers de téléservices dédiés.**



©Douane Française

▲ Locaux de la DNSCE à Toulouse

> Présidence française de l'Union européenne

Bâtir une Europe souveraine, écologique et solidaire et renforcer l'action collective des douanes européennes

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne et de l'ensemble de ses formations, organisant les réunions, définissant les priorités, conduisant les travaux et les négociations autour d'un programme ambitieux visant à bâtir une Europe souveraine, écologique et solidaire. En un semestre, la présidence du Conseil de l'Union est parvenue à des avancées significatives pour renforcer l'action des douanes européennes en matière de protection du marché intérieur et de ses citoyens.

Concernant plus particulièrement le volet douanier, la présidence française s'est attachée à renforcer l'action collective des douanes européennes autour de quatre grandes thématiques :

Répondre aux crises auxquelles l'Union européenne doit faire face

Un an après le rétablissement des formalités et contrôles douaniers entre l'UE et le Royaume-Uni, les retours d'expérience sur les réponses apportées par les États membres au **Brexit** lors de la conférence ministérielle du 27 janvier 2022 à Paris ont permis de valoriser la coopération entre les États membres et la Commission européenne. Ils démontrent les capacités d'adaptation des administrations douanières et des entreprises (43 entreprises ont bénéficié de conseils personnalisés en 2022, contre 235 en 2021), de même que l'efficacité de la **frontière intelligente**, solution développée par la DGDDI, pour préserver la fluidité des échanges avec le Royaume-Uni.

En 2022, **3607228 camions** ont emprunté la frontière intelligente, dont **1808077 à l'import**. 47,95 % d'entre eux étaient vides. 83,05 % du flux de camions pleins à l'import ont été orientés en file verte sortie autorisée (ou, pour les produits de la pêche, réorientés ensuite à Boulogne-sur-Mer).

Face à la **crise ukrainienne**, le Conseil de l'Union présidé par la France a œuvré, en lien avec la Commission européenne, jusque dans l'enceinte de l'OMD, pour d'une part, apporter une aide civile et militaire à l'Ukraine et, d'autre part, assurer une mise en œuvre efficace et coordonnée des sanctions et restrictions à l'encontre de la Russie. Elle a par ailleurs contribué à lutter contre les tentatives de contournements de ces mesures au travers de la mutualisation d'informations entre les douanes des États membres. La présidence française s'est également attachée à anticiper l'impact de la guerre à moyen et long terme sur les flux illicites et à adapter au contexte

Focus sur... La crise migratoire

Outre la mise en œuvre des nouveaux règlements et dispositifs adoptés par l'UE pour la gestion des crises actuelles, la douane française reste mobilisée, face à la crise migratoire, sur l'ensemble des dispositifs de protection des frontières extérieures à l'espace Schengen.

Elle assure sa mission de garde-frontières sur **77 points de passage frontaliers (PPF) aériens (54), terrestres (trois dont deux ferroviaires et un routier) et maritimes (20), soit 63,11 % des PPF nationaux, et poursuit sa coopération avec l'agence européenne de garde-côtes et garde-frontières (Frontex), mettant ses moyens humains et matériels à disposition pour défendre l'espace national et les frontières extérieures à l'UE. Au cours de l'année 2022, la douane a participé à 12 missions Frontex mobilisant 24 experts.**

Dans le cadre de ses missions quotidiennes en mer, la DNGCD peut être amenée à contrôler les flux de migrants et à leur porter secours. En 2022, elle a notamment contribué à 5 missions Frontex (soit l'équivalent de 154 jours de mission par agent).

Mission garde-frontières extérieures

3,79 M

personnes contrôlées (immigration)



1069

migrants secourus en Manche-mer du Nord

88

migrants secourus en mer Méditerranée

de la guerre les actions conjointes des États membres en matière de lutte contre les trafics.

Réguler le commerce international

La présidence française s'est particulièrement investie dans l'élaboration du volet douanier de **deux textes de portée environnementale** adoptés par l'UE visant à lutter contre la concurrence déloyale des produits issus de pays aux réglementations moins exigeantes.

> Le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE** (MACF) a pour principal objectif de prévenir les fuites de carbone et d'inciter les pays partenaires à mettre en place des politiques de tarification du carbone pour lutter contre le changement climatique. Ce dispositif prévoit comme obligation pour les déclarants des secteurs concernés (acier, ciment, fertilisants, électricité, etc.) de se faire enregistrer auprès des autorités compétentes afin d'être autorisés à importer.

> Le **nouveau règlement européen sur la déforestation et la dégradation des forêts** oblige les entreprises importatrices à prouver que leurs chaînes d'approvisionnement ne contribuent pas à la destruction ou à la dégradation des forêts (principe de **diligence raisonnée**).

Protéger le marché intérieur et ses citoyens

La présidence a obtenu un accord politique avec le Parlement européen le 19 mai 2022 sur la création d'un **environnement de guichet unique de l'UE** pour les douanes. Cet outil doit contribuer à améliorer et fluidifier l'accomplissement des formalités obligatoires non douanières lors du passage en frontière de certaines marchandises (relevant des domaines de la santé, la sécurité, l'environnement, l'agriculture, la pêche, le patrimoine culturel, etc.) tout en renforçant les capacités de contrôle des douanes européennes.

Les travaux de la Présidence ont également permis de réaffirmer l'importance et la plus-value de la contribution des douanes en matière de sécurité intérieure. Un **groupe pérenne d'experts douaniers** composé des services douaniers spécialisés des États membres (DNRED et homologues) est ainsi chargé d'élaborer un **état des lieux de la menace douanière** au niveau européen et la Présidence a validé le **11^e plan de coopération douanier** visant à coordonner des actions des États membres en matière de lutte contre les trafics avec les autorités répressives (police, garde-frontières) et les offices et agences européens (OLAF, Europol, Frontex) agissant aux frontières de l'UE.

Définir l'avenir de l'Union douanière

La présidence française de l'UE a été l'occasion de donner une impulsion forte aux travaux du **groupe des Sages** mis en place par la Commission européenne pour faire progresser l'Union douanière. Celui-ci formule **10 recommandations** préconisant notamment une gestion renouvelée de la donnée collectée par les administrations douanières pour permettre une analyse de risques à l'échelle européenne, une meilleure coopération avec les autorités qui définissent les prohibitions et restrictions, une nouvelle approche des opérateurs ainsi qu'une gouvernance renforcée afin de rapprocher l'action des 27 douanes de l'Union.



©Douane Française

03

AGIR EN INNOVANT

- > L'innovation au service des métiers douaniers
- > L'innovation au service de la lutte contre les trafics
- > L'innovation au service de l'environnement



La croissance du commerce international, avec pour corollaires une intensification des trafics et une diversification des techniques de fraudes déployées par les organisations criminelles, implique pour la douane de s'adapter.

L'innovation est placée au cœur de la stratégie de la douane pour les prochaines années, afin d'offrir aux douaniers de meilleures conditions d'exercice des missions et d'augmenter les capacités de réponse en matière de protection des citoyens et du territoire, dans la lutte contre les trafics, l'accompagnement des entreprises et la protection de l'environnement.

L'année 2022 a vu le développement et le déploiement de plusieurs projets novateurs visant à moderniser les méthodes et renforcer la performance de la douane.

> L'innovation au service des métiers douaniers

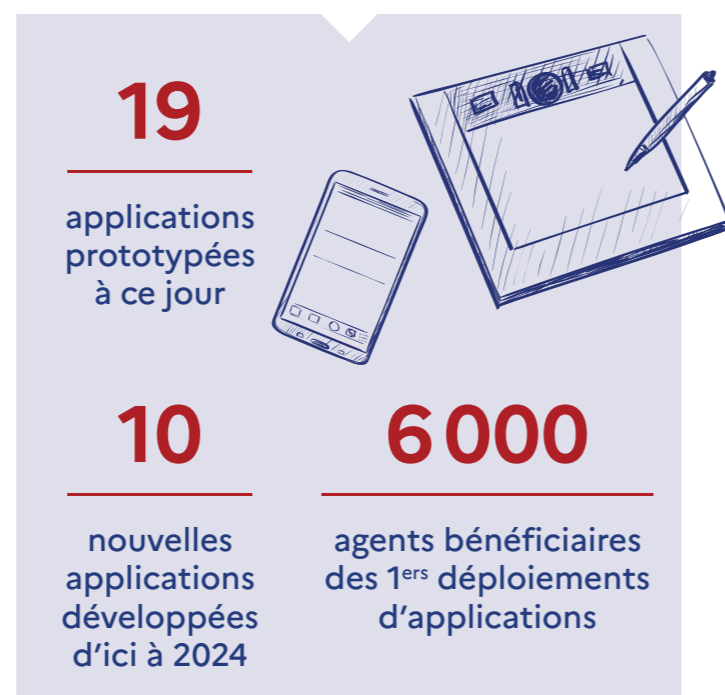
Poursuite du programme de « valorisation des données »

Le programme de « valorisation des données » place la donnée au centre de l'évolution des métiers douaniers. Riche de plus de 200 applicatifs métiers, la douane dispose de milliards de données, restées longtemps cloisonnées et peu valorisées. Le programme « valorisation des données » repose sur trois fondamentaux autour de la donnée : un **lac de données**, infrastructure de déversement, de croisement et d'exploitation de l'ensemble des données douanières récoltées, des applications ou des outils alimentés par ces données, au service de tous les métiers de la douane et enfin, le recours à l'**intelligence artificielle** pour traiter les données et faciliter l'identification de schémas de fraude, sous le contrôle et au bénéfice des douaniers.

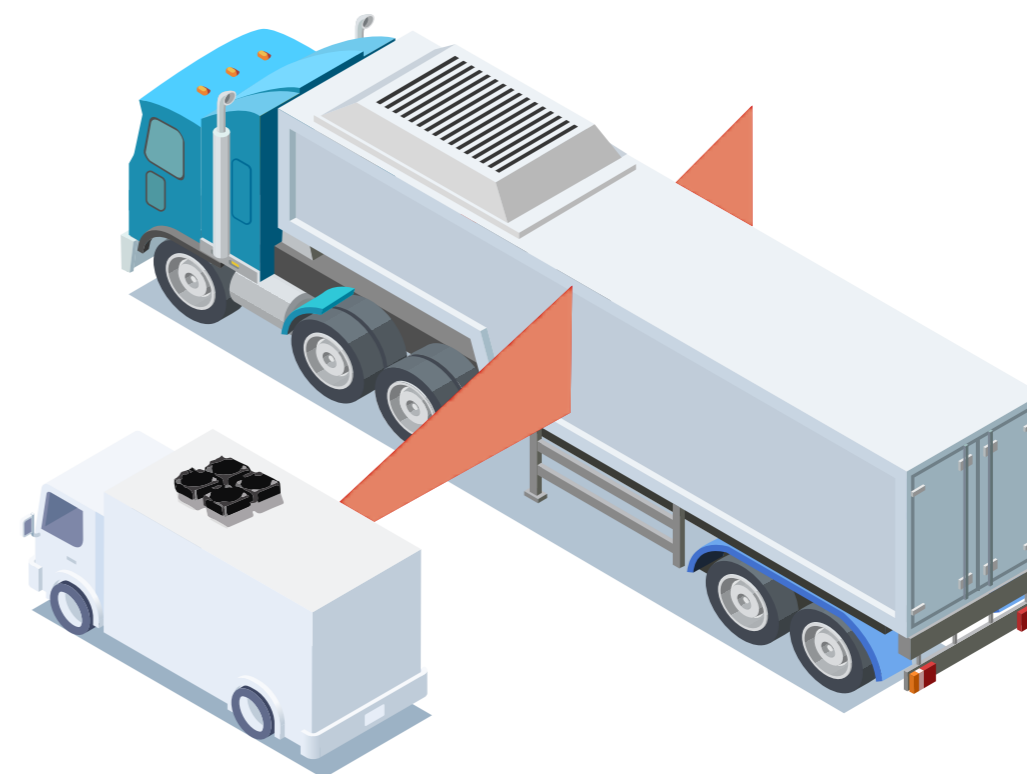
Développés en coordination avec les services de terrain, de nouveaux outils émergent, contribuant à optimiser l'activité douanière, depuis le ciblage jusqu'aux contrôles, en passant par le conseil aux entreprises et aux usagers.

> **Après une phase pilote puis un déploiement partiel fin 2021** auprès de quelques unités de surveillance et du centre opérationnel douanier terrestre (CODT) d'Île-de-France, un nouveau **système de radio communication** a été progressivement étendu à l'ensemble des services opérationnels terrestres (piétons et motocyclistes) courant 2022. Solution de communication

sécurisée, utilisable sur smartphone, PC et tablettes, ce service offre un partage de données entre les brigades et avec le CODT, incluant vidéos, messages écrits et vocaux, sans limite de portée. Un système de géolocalisation permet aux CODT de soutenir en temps réel les équipes de terrain, d'orienter et de coordonner au mieux leur action, renforçant l'efficacité des contrôles de même que la protection des agents. Cette solution, déployée en douane préfigure le Réseau Radio du Futur (RRF) envisagé à l'échelle de l'ensemble des services de l'État.



► camionnette scanner



> **Les agents de la surveillance et des opérations commerciales** réalisant des missions de terrain seront dotés de matériel embarqué (smartphone ou tablette) permettant d'accéder aux applications et informations nécessaires à la réalisation des contrôles. Dans le cadre de ce nouveau projet, la douane a travaillé, courant 2022, au développement de deux applications mobiles d'aide aux contrôles. La première appuiera les opérations de vérifications des parcelles viticoles réalisées par les agents des pôles de contrôle des services viticulture, tandis que la seconde outillera les agents des opérations commerciales pour le contrôle physique des marchandises du e-commerce dans les entrepôts des transporteurs et logisticiens, dans le cadre du dédouanement.

Des nouveaux services en ligne ouverts aux opérateurs en 2022 sur le site [douane.gouv.fr](https://www.douane.gouv.fr)

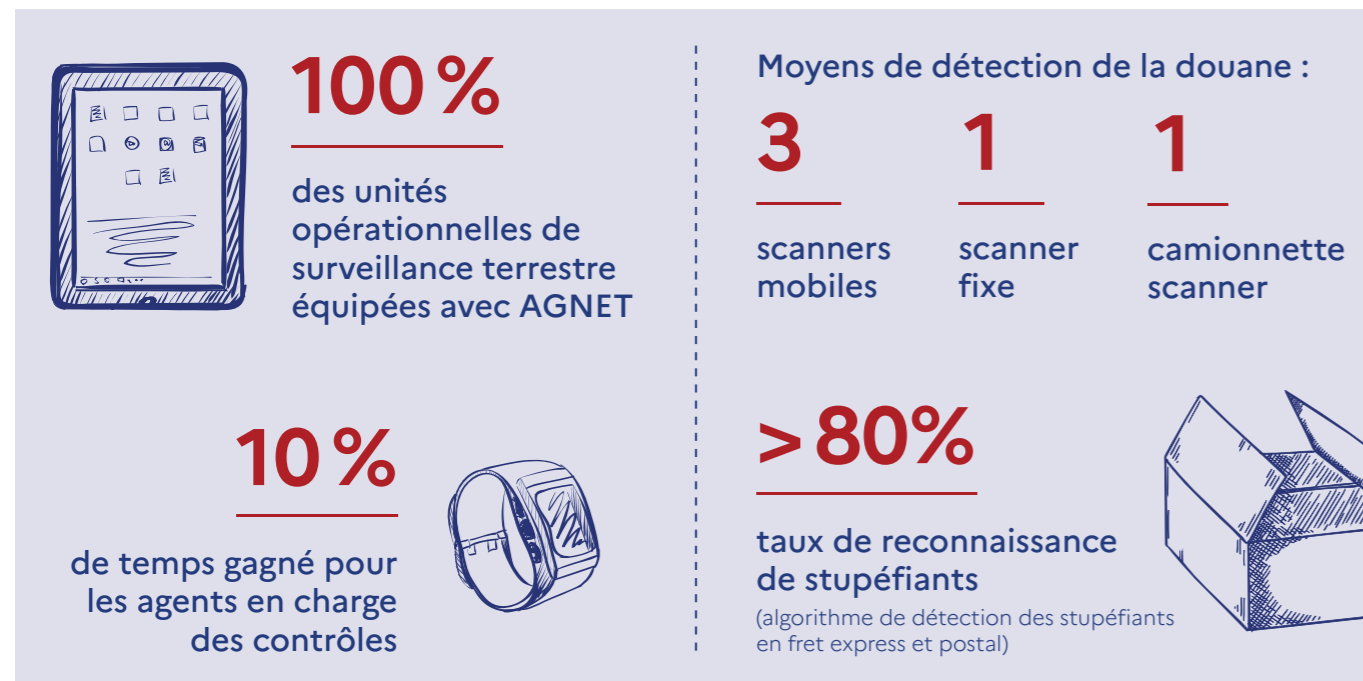
Le dédouanement des biens ramenés de l'étranger par les particuliers constitue un pan important de l'activité des services en frontière. Les points de passage sont nombreux et variés (aéroports, gares internationales, ports, points routiers). Chaque année, les opérations de dédouanement concernent plusieurs dizaines de milliers de déclarations de particuliers, mettant en jeu des droits et taxes. Dans ce contexte, la douane a développé et mis à la disposition du grand public, fin juillet 2022, un nouveau service en ligne dédié aux produits achetés à l'étranger : **DéclareDouane**.

Ce projet innovant, monté en partenariat avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM) sous forme de startup d'État, est une première en Douane. **DéclareDouane** permet aux particuliers qui voyagent

à l'étranger de simuler l'achat de produits à l'étranger pour connaître les règles applicables et calculer les droits et taxes à acquitter¹. En 2023, les particuliers pourront en outre déclarer en ligne et à l'avance des marchandises qu'ils ramènent de l'étranger et, à terme, ils pourront payer en ligne les droits et taxes y afférent. Des améliorations progressives de l'outil devraient permettre d'élargir le panel de marchandises concernées et ultérieurement donner accès à de nouvelles fonctionnalités en ligne pour les particuliers, telles que la déclaration de leurs marchandises et le paiement des droits et taxes y afférent.

Accessible depuis le 2 novembre 2022, le nouveau service en ligne **Vendanges** permet aux négociants-vinificateurs et caves coopératives de saisir et transmettre leur déclaration de production en ligne. Bénéficiant d'une ergonomie moderne et d'une accessibilité simplifiée, l'interface garantit la fluidité du cycle de vie des déclarations : elle permet notamment de modifier en ligne les déclarations déposées et propose une ventilation des volumes par site de production. Tout au long de la saisie, le déclarant est guidé dans sa déclaration et bénéficie d'un contrôle de cohérence lors de la phase de validation de la déclaration, ce qui lui permet de rectifier les éventuels points de blocage mis en évidence.

¹ DéclareDouane est également utilisé par les services douaniers en charge du dédouanement des particuliers



> L'innovation au service de la lutte contre les trafics

Les défis à relever pour la douane sont particulièrement prégnants dans le domaine de la lutte contre les trafics. L'intensification des flux de marchandises, pour partie liée au développement du e-commerce, et la diversité, voire l'ingéniosité des techniques de fraude mises en œuvre par les organisations criminelles complexifient les contrôles douaniers. La douane doit adapter ses moyens et techniques de contrôle pour contrer efficacement les organisations criminelles, souvent à la pointe de la technologie et particulièrement créatives en matière de fraude.

Deux projets de développement de matériel et outil de détection non intrusive

Déjà équipée de plusieurs scanners (fixes ou mobiles), la douane, courant 2022, a lancé des processus d'acquisition de scanners avec notamment l'acquisition de **camionnettes scanners**. Dédiées au contrôle de conteneurs sur les zones sensibles du territoire national (10 ports français et zones frontalières), ces équipements permettront d'accroître les capacités et performances des services pour les contrôles et la détection de marchandises frauduleuses, tout particulièrement des stupéfiants, dans les chargements habituellement peu accessibles.

Dans un objectif similaire de fluidification et de simplification des contrôles, la douane développe un algorithme d'intelligence artificielle pour l'analyse d'images de colis du e-commerce, en vue de détecter des produits stupéfiants. Elle prépare aussi l'acquisition de scanner 3D de dernière génération destinés

aux grands centres de fret express et postal.

Cette technologie contribuera à améliorer la performance des services en facilitant la détection de produits stupéfiants dans le flot des colis.

Le webscraping au service de la lutte contre les trafics de tabac sur internet

Parmi les technologies innovantes auxquelles elle s'intéresse, la douane investit de nouvelles méthodes d'exploitation des données accessibles en sources ouvertes.

Dans le respect du cadre réglementaire fixé par le législateur et le conseil constitutionnel, le service Cyberdouane de la DNRED, pilote sur la détection de fraude sur internet, expérimente ainsi une application webscraping dédiée au trafic de tabac sur internet². Il s'agit d'une technologie qui permet d'extraire et de collecter des données circulant sur internet sur des thématiques intéressant la douane.

En lien avec ce projet, le [plan tabac 2023-2025](#) prévoit, entre autres, dans le cadre d'une stratégie nationale, la structuration d'un réseau local de lutte contre la fraude sur Internet dit « Cybertabac ». Par ailleurs, une extension du périmètre d'action de l'outil webscraping à la détection d'autres marchandises de fraude (stupéfiants par exemple) est également à l'étude.

Une dotation des services de contrôle en équipements individuels et collectifs

La démarche stratégique de la douane pour 2022-2025 prévoit, outre le renforcement de l'action douanière

² En France, la vente de tabacs en ligne est interdite par la loi

> L'innovation au service de l'environnement

autour des notions de frontière et de marchandise, une amélioration des conditions d'exercice des missions, à travers différents engagements pris par l'administration vis-à-vis des agents. Pour la plupart, ces engagements se sont traduits en 2022 par des améliorations concrètes en termes d'équipements.

L'équipement-socle des agents en charge du contrôle du dédouanement, de CI-viti, ou de produits énergétiques a été redéfini et propose un vestiaire plus complet et mieux adapté à chaque contexte de travail (port, aéroport, climat chaud ou froid, etc.).

450 gilets porte-plaques balistiques allégés (5 kg au lieu de 11 kg) ont été ou vont être livrés dans les services et les agents peuvent accéder à une offre d'équipements contre le froid. Différents équipements dédiés aux contrôles (spectromètres, caméras thermiques, optroniques ou numériques, jumelles, détecteurs multigaz, herses, échelles télescopiques, lampes, miroirs ou équipements lumineux) ont été achetés en vue d'une dotation individuelle ou collective, pour un montant de plus de 5 millions d'euros. La douane a également pu bénéficier de fonds MILDECA³ pour l'acquisition en 2022 de certains matériels de détection (vidéo-endoscopes, radiamètres, appareils à rayons X, etc.).

À l'occasion du mois de **l'innovation publique** qui s'est déroulé en novembre 2022, les services douaniers ont présenté au grand public certains de ces équipements et ont fait la démonstration de leur efficacité.

Depuis plusieurs années maintenant et en cohérence avec sa mission de protection de l'environnement, la douane est engagée dans une démarche écoresponsable visant à réduire l'impact environnemental de son activité. Elle s'associe, par exemple, aux manifestations organisées par le ministère dans le cadre du plan Bercy Vert telles que les **journées européennes du patrimoine**, placées en 2022 sous le signe du patrimoine durable, ou les semaines européennes du développement durable, toutes deux programmées à l'automne et accessibles au grand public.

S'inspirant du plan ministériel **Bercy Vert**, qui ambitionne de rendre le fonctionnement du ministère et les comportements individuels plus écoresponsables au quotidien, la douane a élaboré son plan d'action directionnel **Douane Verte** et fixé, entre autres, la mobilité durable et le numérique responsable au rang de ses axes prioritaires. La douane se verdit et peut s'enorgueillir d'avoir vu 24 de ses projets primés le 5 juillet 2022, parmi les 88 retenus dans le cadre de l'appel à projet « Tous acteurs de Bercy Vert ». Elle développe également une politique d'achats durables. Elle compte ainsi dans son parc automobile, fin 2022, **370 véhicules électriques ou**



©Douane Française

³ Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

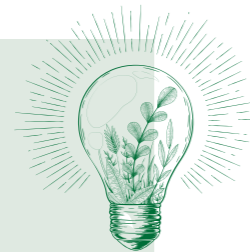
hybrides, soit 11,21% de la flotte automobile totale et ambitieuse, à terme, de porter ce taux à 25%. En lien avec ces acquisitions, certains services ont été équipés de bornes de recharges et de panneaux solaires.

Enfin, la douane est fière de citer en exemple la politique de **sobriété énergétique** élaborée et mise en œuvre par le Centre informatique douanier (CID). En sa qualité de datacentre, le **CID** abrite le système d'information de la douane et assure un rôle d'hébergeur informatique interministériel, faisant du site le plus gros consommateur d'électricité de l'ensemble des services douaniers. Dès la transformation du CID en **datacentre**, plusieurs pistes d'optimisation de consommation ont été mises à l'étude, telles que la réutilisation de l'air chaud confiné généré par les machines ou la pose de panneaux solaires pour alimenter le chauffage. Le CID utilise ainsi le confinement en « couloirs chauds » et le rafraîchissement naturel (« free-chilling⁴ ») pour optimiser les besoins de climatisation des infrastructures.

La recherche d'optimisations énergétiques est constante et est mesurée par un **coefficient d'efficacité énergétique**. Établi à 1,45⁵, le coefficient d'efficacité du CID le positionne dans la catégorie des datacentres très performants en matière de consommation énergétique.

7 MKWH

consommation annuelle atteinte d'ici la fin d'année 2022



202

baies informatiques dédiées à l'hébergement interministériel



93 %

consommation liée au fonctionnement des infrastructures informatiques

1,45

coefficient d'efficacité énergétique (PUE) du CID

⁴ Méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des ordinateurs et la température de l'air extérieur afin d'aider au système de refroidissement à eau
⁵ Ce coefficient était évalué à 2,14 en 2016



©Douane Française

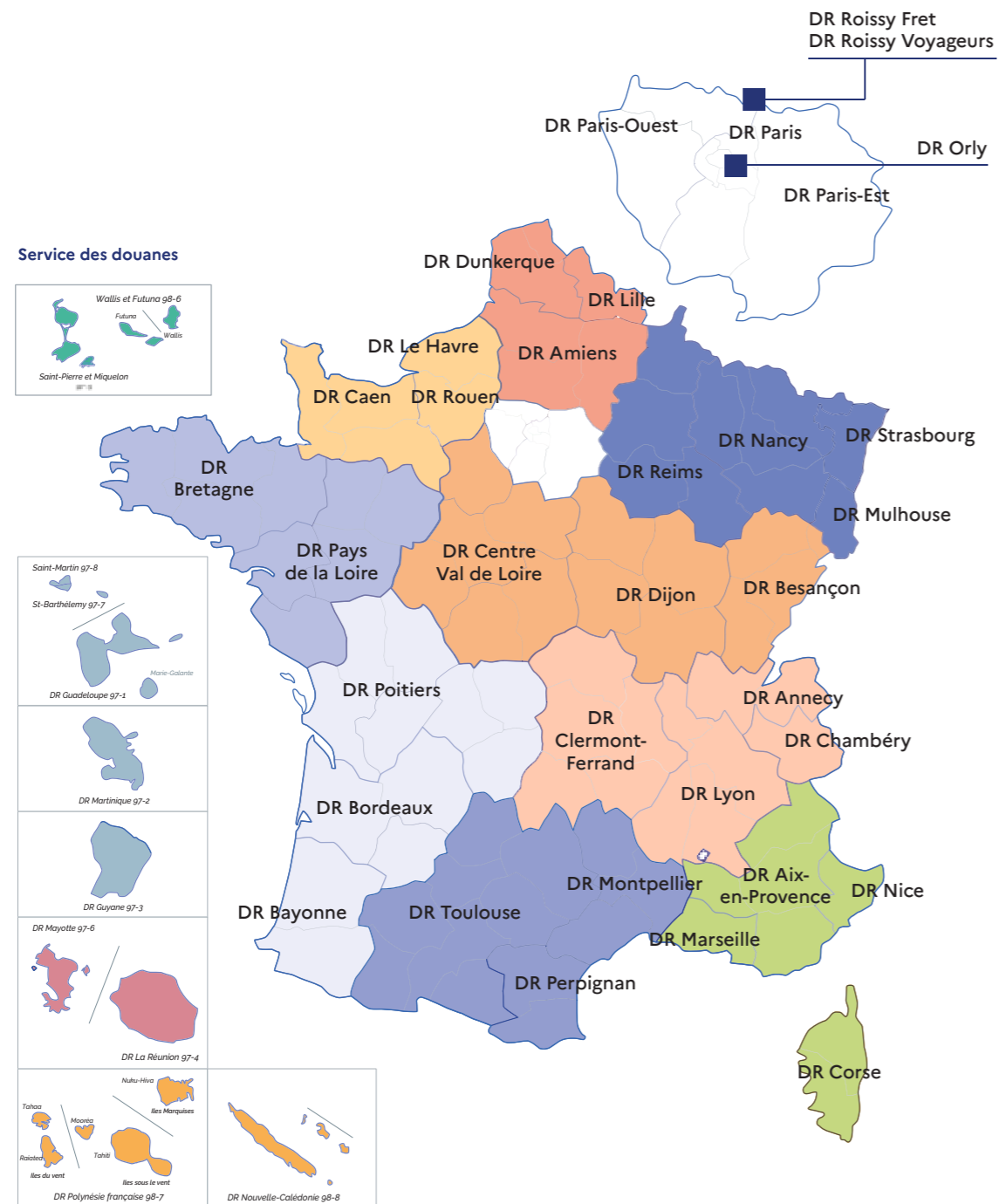
ANNEXES

- > Organisation territoriale
- > Organisation fonctionnelle de la douane
- > Chiffres clés RH
- > Moyens budgétaires & matériels
- > Fiscalité douanière
- > Stupéfiants & tabacs
- > Contrefaçons

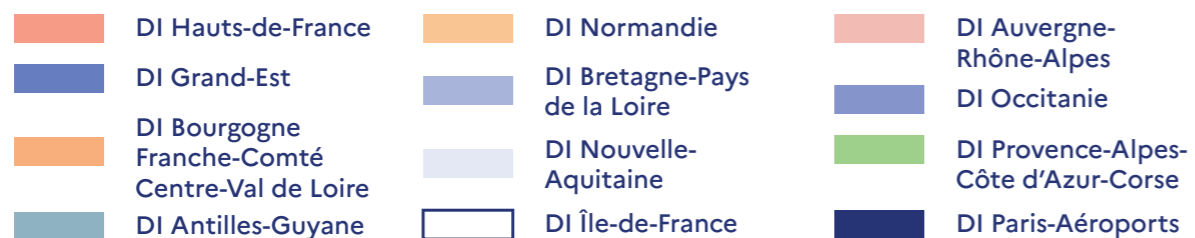


©Douane Française

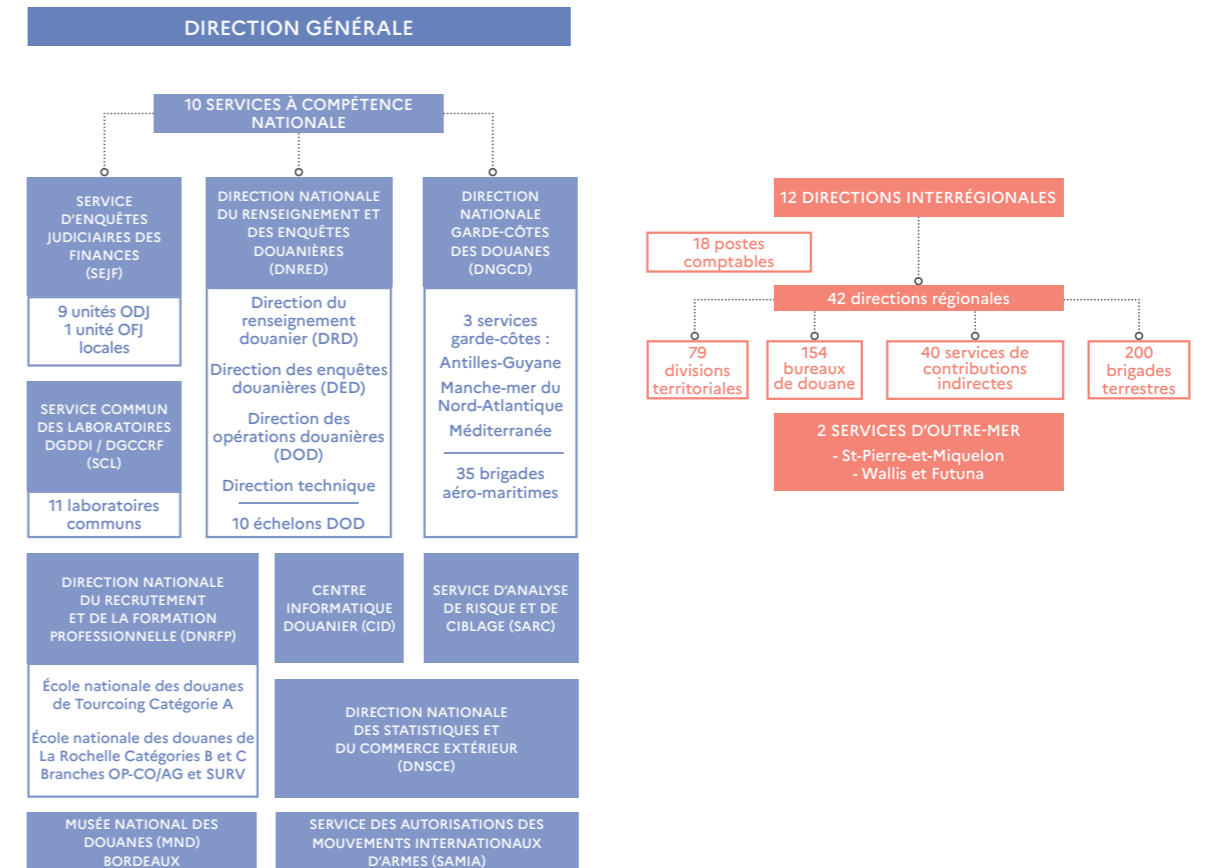
> Organisation territoriale de la DGDDI (métropole et outre-mer au 1^{er} juillet 2022)



Légende



> Organisation fonctionnelle de la douane



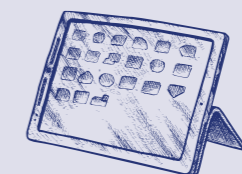
> Chiffres clés RH

16 626
Agents

38,24% | Taux de féminisation

51,64% | Agents de la branche administration générale / opérations commerciales

48,36% | Agents de la branche surveillance en uniforme et armés



Spécialistes

- 595** | Marins
- 150** | Personnels aériens
- 238** | Motocyclistes
- 262** | Maîtres de chien
- 766** | Enquêteurs & agents renseignement DNRED
- 226** | Officiers de douane judiciaire
- 420** | Informaticiens

> Moyens budgétaires et matériels

		NOMBRE DE	2018	2019	2020	2021	2022
PARC TERRESTRE	Véhicules		2668	2710	2718	2764	3300
	Motos		468	460	464	437	472
FLOTTE NAVALE ET AÉRIENNE	Patrouilleurs garde-côtes de 53 m		1	1	1	1	1
	Patrouilleurs garde-côtes de 43 m		2	2	2	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 m		15	15	15	15	15
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 m		13	13	13	13	13
	Bateaux-école		4	3	4	3	3
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Avions biturbines		10	7	7	7	7
	Hélicoptères		7 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)
	Scanners fixes		1	1	1	1	1
	Scanners mobiles		4	3	3	3	3
	Camionnettes scanners						1
MATÉRIEL DE DÉTECTION	Appareils à rayons X		88	88	90	98	102
	Densimètres		125	125	125	125	83
	Analyseurs de particules		55	55	57	51	55
	Vidéo-endoscopes					151	203
	Radiamètres		66	68	68	68	74
	Spectromètres		59	62	98	98	124

		2022
PERSONNEL		873,63
FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES DIVERSES		218,39
INTERVENTIONS		79,38
INVESTISSEMENTS		27,24
TOTAL		1198,64
COTISATIONS PENSIONS		383,09

> Fiscalité douanière : évolution en millions d'euros

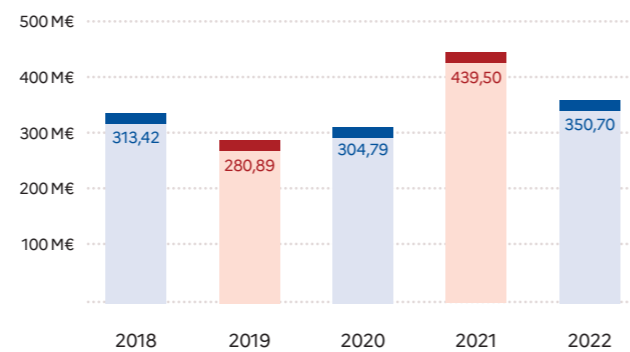
ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'EUROS (détail)

	2021	2022
DÉDOUANEMENT	9 334	3 722
Droits de douane	2 408	3 062
TVA import	6 875	593
Autres	51	67
ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	42 512	34 697
TICPE	31 991	32 507
TSC DOM	533	550
TVA pétrole	259*	*
TICGN + TICFE + TICHLC	9 690	1 633
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	8	8
TGAP	32*	*
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (CI)	19 339	18 713
Alcools et boissons	4 130	4 290
Tabacs	15 204	14 414
Autres CI	5	9
OCTROI DE MER ET ACTIVITÉS MARITIMES	2 027	2 263
Octroi de mer	1 485	1 696
Droits de ports	492	563
DAFN	49	4
TSVR-TAXE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS (DITE TAXE À L'ESSIEU)	11*	*
AUTRES TAXES	325	293
TOTAL	73 548	59 688

- TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.
- TSC DOM : taxe spéciale de consommation dans les DOM
- TICGN : taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel
- TICFE : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
- TICHLC : taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dites « taxe charbon ».
- TGAP : taxe générale sur les activités polluantes
- DAFN : droit annuel de francisation et de navigation.

*Transfert de taxe au 1^{er} janvier 2021

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2016 EN MILLIONS D'EUROS



> Stupéfiants et tabacs : données générales

SAISIES DE STUPÉFIANTS

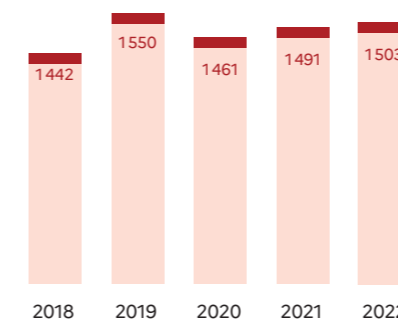
Quantités/doses (d) saisies sur le territoire national	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL GÉNÉRAL (T)	97,40	100,77	88,72	115,40	104,53
Cocaïne (en tonnes)	12,20	8,80	9,06	18,62	17,86
Cannabis (en tonnes)	63,90	52,28	60,32	74,86	66,25
Khat (en tonnes)	17,47	25,31	14,61	19,23	15,90
Héroïne et opiacés (en kg)	628,64	338,64	359,80	466	627
Amphétamines (en kg)	184,06	661,59	359	180	144
Amphétamines (en doses)	688	486	941	10 681	10 617
Drogues de synthèse (en kg)	469,64	744,89	1 161	1 012	1 728
Drogues de synthèse (en doses)	7 274	417	27 132	24 163	7 321
LSD (en doses)	15 515	15 246	15 701	28 123	25 746
Ecstasy (en doses)	1 203 607	1 183 831	833 974	1 071 195	655 771
Psychotropes (en kg)	255,89	117,82	563	472	115
Psychotropes (en doses)	508 554	667 416	165 831	91 800	31 510
Précurseurs (en tonnes)	2,09	12,35	1,16	0,19	1,09

SAISIES DE TABACS

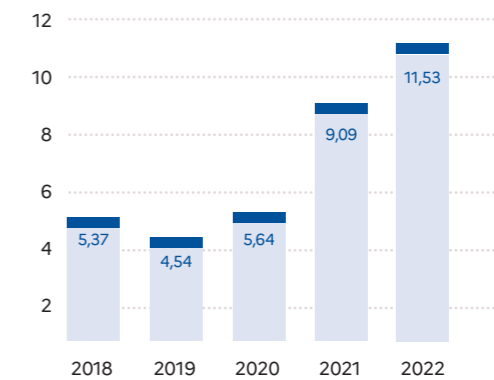
Sur le territoire national Dont tabacs abandonnés :	2018	2019	2020	2021	2022
CONSTATATIONS (en nombre)	16 171	17 298	15 441	18 284	16 986
QUANTITÉS (en tonnes)	241,10	360,30	284,54	402,07	649,07

> Contrefaçons

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS

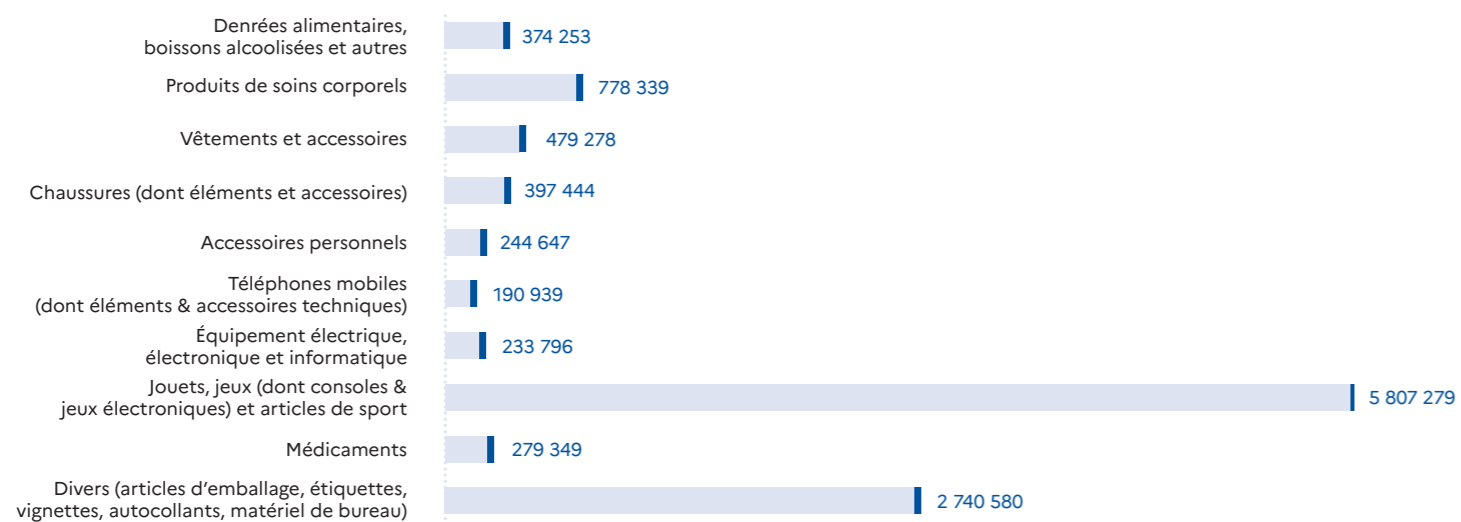


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ARTICLES ISSUS DE LA CONTREFAÇON ET RETIRÉS DU MARCHÉ (EN MILLIONS D'ARTICLES)



> Contrefaçons

PRINCIPALES CATÉGORIES DE PRODUITS ISSUS DE LA CONTREFAÇON RETIRÉS DU MARCHÉ EN 2022 (EN NOMBRE D'ARTICLES)



dg-com@douane.finances.gouv.fr

Les résultats 2022 de la douane sont en ligne sur :
www.douane.gouv.fr

ISSN : 2827-3389 (imprimé) 2966-9618 (en ligne)



**Direction générale
des douanes et droits indirects**

11, rue des deux Communes
93558 Montreuil Cedex

